

**MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION
ET DE LA PROMOTION DES
LANGUES NATIONALES**

CABINET



BURKINA FASO

Unité- Progrès- Justice

**STRATEGIE NATIONALE DE SCOLARISATION DES
ELEVES
DES ZONES A FORTS DEFIS SECURITAIRES
AU BURKINA FASO (SSEZDS) 2019-2024**

FEVRIER 2019

SOMMAIRE

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	II
SIGLES ET ABBREVIATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX	3
I. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS	4
II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EDUCATION.....	5
DEUXIEME PARTIE : ELEMENTS DE LA STRATEGIE DE SCOLARISATION DES ELEVES DES ZONES A FORTS DEFIS SECURITAIRES.....	23
III. FONDEMENTS, VISION, PRINCIPES DIRECTEURS, OBJECTIFS ET AXES DE LA STRATEGIE	24
IV- PRESENTATION DES AXES ET DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	28
V- FINANCEMENT DE LA STRATEGIE.....	35
TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	- 37 -
VI- MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION.....	- 37 -
VII- RISQUES MAJEURS ET MESURES D'ATTENUATION	- 42 -
CONCLUSION	- 44 -
TABLE DES MATIERES.....	- 45 -
ANNEXE 1 : CADRE DE RESULTATS POUR LA PERIODE 2019-2024	I
ANNEXES 2 : COUT DES ACTIVITES ET DES ACTIONS PAR AXE STRATEGIQUE DE 2019 A 2021	X
ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIES DES ZONES TOUCHEES POUR LE PRIMAIRE.....	XXII
ANNEXE 4: CARTOGRAPHIES DES ZONES TOUCHEES POUR LE POST-PRIMAIRE ET SECONDAIRE	XXVIII
ANNEXE 5 : CARTOGRAPHIE DES INTERVENTIONS.....	XXX

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1: impacts potentiels des phénomènes à risques sur le système éducatif.....	9
Tableau 2: Synthèse des forces et faiblesses du système éducatif	14
Tableau 3: situation des écoles fermées au 15 février 2019	16
Tableau 4: résultats de l'examen spécial du CEP au Nord et au Sahel	18
Tableau 5: récapitulatif des résultats de l'examen spécial du BEPC 2018.....	18
Tableau 6: résultats de l'examen spécial du Baccalauréat par série	19
Tableau 7: synthèse des opportunités et des menaces	19
Tableau 8: Actions et coûts de la stratégie de 2019 à 2021	36
Figure 1: nombre de personnes déplacées internes	8
Figure 2: nombre de personnes dans le besoin par secteur d'assistance	10
Figure 3: évolution du Taux Brut de Scolarisation au primaire et au post-primaire	11
Figure 4: évolution de l'indice de parité au primaire et au post-primaire	12
Figure 5: Carte sur la situation des écoles fermées	15
Figure 6: évolution des déplacements	18

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR	Activités génératrices de Revenus
AME	Association des Mères éducatrices
API	Approche pédagogique intégratrice
BEPC	Brevet d'Etudes du premier cycle
CAST	Compte d'Affectation spécial du Trésor
CE1	Cours élémentaire première année
CEP	Certificat d'Etudes primaires
COGES	Comité de Gestion des Ecoles
DGEC	Direction générale des Examens et Concours
EFA	Enseignement franco-arabe
EFTP	Enseignement et Formation techniques et professionnels
EGMA 2	Early Grade Mathematics Assessment
EGRA	Early Grade Reading Assessment
EIA	Education Interactive à l'audio
ELAN	Ecole et Langues Nationales
ENF	Education non formelle
ESH	Enfants vivant avec un handicap
FDS	Forces de défense et de sécurité
GSE	Groupe sectoriel pour l'éducation
IPE	Institut International de Planification de l'Education
INEE	Normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situation d'urgence
MENAPLN	Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales
MESRSI	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation
MFSNAH	Ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de l'Action humanitaire
MINEFID	Ministère de l'Economie, des finances et du Développement
MJPEJ	ministère de la Jeunesse, de la Promotion de l'Entreprenariat des Jeunes
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs
ODD	Objectifs de Développement durable
OEV	Orphelins et Enfants vulnérables
ONG	Organisation non gouvernementale
PDDEB	Plan décennal de e Développement de l'Education de Base
PDSEB	Programme de Développement stratégique de l'Education de Base
PER	Programme d'Education par la Radio
PNDES	Plan de Développement économique et social
PSEF	Plan sectoriel de l'Education et de la Formation
PTF	Partenaire technique et financier
RESEN	Rapport d'Etat du Système éducatif national
RGPH	Recensement général de la Population et de l'Habitat
SSA/P	Stratégie de scolarisation accélérée/Passerelle
SNSEZDS	Stratégie nationale de Scolarisation des Elèves des Zones à forts défis sécuritaires
TBS	Taux brut de Scolarisation

TICE Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education
UNICEF Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

INTRODUCTION

Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des pays du monde, s'est engagé à assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité pour tous d'ici à l'horizon 2030. A cet effet, le pays a défini dans le Plan sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2017-2030 sa vision qui est celle « **d'un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socio-économique du Burkina Faso** » en vue de réaliser la scolarisation primaire universelle en 2030.

Avec les différentes réformes entreprises dans le secteur de l'éducation, des progrès significatifs ont été enregistrés ces dix dernières années. Les effectifs des élèves scolarisés ont globalement augmenté à tous les niveaux d'enseignement de l'ordre de 3,2% au préscolaire, 5,4% au primaire et 11,4% au post-primaire et secondaire dont 0,3% pour l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels (EFTP). Les taux de scolarisation se sont également améliorés passant, de 2013/2014 à 2017/2018, de 4,0% à 4,1% au préscolaire, de 83% à 90,7% au primaire, de 40,2% à 52% au post-primaire et de 12,8% à 17,6% au secondaire avec une résorption des disparités de genre en faveur des filles.

Malgré ces progrès remarquables, le système éducatif burkinabè demeure généraliste, peu professionnalisant et peu adapté aux besoins du marché de l'emploi avec une disparité filles/garçons encore prononcée au secondaire. En plus de ces défis généraux, s'ajoute désormais celui lié à l'insécurité dans certaines régions du pays notamment la Boucle du Mouhoun, le Centre-Est, le Centre-Nord, l'Est, le Nord et le Sahel. Les attaques terroristes se sont manifestées dans le secteur de l'éducation par des agressions, des violences physiques et des menaces contre des acteurs éducatifs, des assassinats, des incendies d'infrastructures éducatives, des destructions de matériels didactique et pédagogique, entraînant la fermeture de plusieurs établissements de tous les niveaux d'enseignement avec environ une centaine de milliers d'élèves privés de leur droit à l'éducation et des milliers d'enseignants affectés.

Face à une telle situation, les défis prioritaires du système éducatif de ces régions touchées par la crise sécuritaire sont les suivants : (i) Garantir la sécurisation complète des acteurs et des structures d'éducation ; (ii) Assurer le maintien et la continuité de l'éducation ; (iii) Coordonner les interventions d'urgence.

La présente Stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires (SSEZDS) 2019-2024 s'appuie sur les principaux référentiels que sont entre autres la loi d'orientation de l'éducation, le programme présidentiel, le Plan national de Développement économique et social (PNDES), les documents de politique sectorielle (PSEF 2017-2030, PDSEB 2012-2021, ...) et les budgets programmes.

Le processus d'élaboration de la SSEZDS a suivi une démarche participative ayant permis d'impliquer, aux différentes étapes de sa formulation, l'ensemble des structures et partenaires concernés par le secteur. Le processus a également

bénéficié d'un renforcement de capacité en planification sensible aux crises grâce à l'appui de l'Institut International de Planification de l'Education (IIPÉ). La stratégie a pour ambition de fournir à l'horizon 2024, une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement/apprentissage se déroulent dans un environnement scolaire sain, protégé pour tous les enfants des zones touchées par la crise sécuritaire avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente.

Elle s'articule autour de deux parties :

- i. contexte politique et socio-économique du pays;
- ii. diagnostic du secteur de l'éducation ;
- iii. fondements, vision, principes directeurs, axes et objectifs de la stratégie;
- iv. présentation des axes et des objectifs stratégiques ;
- v. financement de la stratégie;
- vi. mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ;
- vii. risques majeurs et mesures d'atténuation.

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX

I. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS

1.1- Contexte général

Suite aux crises socio-économiques et politiques survenues notamment en 2014, le Burkina Faso a pu retrouver une vie constitutionnelle normale qui a permis de mettre en place des institutions républicaines et d'engager le pays vers une stabilité politique, sociale et économique relative.

Quant à la situation démographique, elle est caractérisée par une croissance rapide¹. En effet, entre les deux dernières périodes intercensitaires (1985-1996 et 1996-2006), le taux de croissance démographique annuel moyen est passé de 2,4% à 3,1%.

La population burkinabè, extrêmement jeune et en croissance, constitue un défi pour le pays en raison des besoins spécifiques notamment d'éducation, de formation et d'insertion socio-professionnelle. On estimait qu'en 2015 près de 70% de la population avait moins de 25 ans. Cette proportion a fortement augmenté par rapport à 1996 où elle était de 68,5%. Cette tendance devrait encore se maintenir à moyen terme. La frange des enfants de 6-11 ans représente un quart de la population totale et celle de 6-15 ans représenterait 40% des moins de 25 ans sur la période 2006-2020.

La pression démographique qui s'exerce sur le système éducatif ne faiblira pas dans les années à venir et devrait rester encore soutenue. Le nombre d'enfants scolarisables va augmenter pour tous les groupes d'âge. Ainsi, sur la période 2015-2020, le nombre d'enfants en âge de fréquenter le primaire (les 6-11 ans) devrait augmenter d'environ 500 000 pour atteindre un peu plus de 3,8 millions en 2020. Ceux en âge de fréquenter le post-primaire et le secondaire devraient augmenter de 582 000 (soit 319 884 pour le post-primaire et 262 108 pour le secondaire) pour atteindre les 3,6 millions. Dans la dynamique de la mise en œuvre de l'obligation scolaire dans l'éducation de base, ce sont un peu plus de 5,2 millions d'enfants qui seront dans la tranche d'âge concernée par cette réforme en 2020. Plus spécifiquement, en EFTP, les 12-24 ans, en augmentation régulière (environ 5 millions en 2015, 6 millions en 2020) représentent 40% des jeunes en 2020 alors que la proportion des jeunes de cet âge inscrits dans l'enseignement secondaire ne dépasse guère 20%.

1.2- Contexte sécuritaire

Depuis l'année scolaire 2016-2017, le Burkina Faso fait face à des attaques récurrentes de la part de groupes armés sur la quasi-totalité du territoire, avec une certaine sévérité dans six régions des 13 régions du pays. Ces régions à forts défis sécuritaires que sont la région du Nord, du Sahel, du Centre-Nord, de l'Est, de la

¹ PSEF 2017 -2030

Boucle du Mouhoun et de plus en plus celle du Centre-Est partagent des frontières avec le Mali en grande partie, le Niger, le Togo et le Benin.

Ces attaques ont également atteint des régions loin de ces frontières comme le Sud-ouest et les Cascades alors que la région du Centre qui abrite la capitale a déjà essuyé trois attaques d'envergure entre 2015 et 2018. La présence de groupes djihadistes dans les pays voisins comme le Mali et le Niger ainsi que la fréquence soutenue des attaques exposent le Burkina Faso qui a du mal à sécuriser ses frontières très poreuses.

De plus, les populations se déplacent d'une zone à l'autre dans l'ignorance totale des limites territoriales. Leurs activités économiques sont principalement axées sur l'agriculture, l'élevage et le commerce transfrontalier de produits divers. Les opportunités existent sur le plan minier mais le niveau de qualification de la main-d'œuvre limite la participation réelle des bras valides aux activités de ce domaine engendrant des frustrations et des tensions sociales. Les stress hydriques récurrents liés aux caprices de la pluviométrie font que les productions agricoles sont de faible quantité et le pâturage insuffisant, ce qui contraint les ménages exposés à la transhumance, sinon à la migration. En tout état de cause, ces jeunes parfois désœuvrés et frustrés pourraient constituer un vivier pour le recrutement de combattants des groupes extrémistes actifs dans la zone frontalière avec le Mali connue pour son instabilité depuis l'éclatement de la crise malienne en 2012.

II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EDUCATION

2.1- Situation générale du système éducatif burkinabè

Dans sa volonté de matérialiser la vision holistique et intégrée du système éducatif telle que définie dans la loi d'orientation de l'éducation de juillet 2007, le PNDES 2016-2020 a fait de l'éducation et de la formation un secteur de planification regroupant divers acteurs institutionnels que sont le MENAPLN, le MESRSI et le MJFIP. Ces acteurs institutionnels ont élaboré en commun un plan sectoriel pour la période 2017-2030 sur la base des résultats du Rapport d'état du système éducatif national (RESEN) de 2016 qui a posé un diagnostic exhaustif du système éducatif et a proposé des pistes d'orientation pour la formulation de politiques éducatives.

Ainsi, il ressort de ce diagnostic que les contraintes majeures du système éducatif et de la formation sont : (i) une éducation de base formelle orientée vers la massification et en perte de qualité ; (ii) une Éducation non formelle (ENF) de faible qualité avec des inégalités de genre ; (iii) un enseignement secondaire insuffisamment pris en compte dans le système éducatif et très orienté vers les matières littéraires, (iv) un enseignement et une formation techniques et professionnels (EFTP) embryonnaires et peu organisés ; (v) un enseignement supérieur structurellement en crise ; (vi) une gestion et un pilotage du système éducatif peu professionnels, avec des résistances à l'innovation ; et (vii) une situation actuelle du secteur caractérisée par une éducation et une formation en perte de qualité et faiblement adaptées aux besoins de l'économie.

En termes de dynamique ces dernières années au niveau du secteur et notamment pour les volets (préscolaire, primaire, post-primaire, secondaire, Education non formelle et EFTP) pris en charge par le MENAPLN, on note que le système éducatif burkinabè a réalisé des progrès significatifs, particulièrement dans le domaine de l'accès, même s'il subsiste des disparités liées au genre, aux régions et aux niveaux d'éducation. Au demeurant, le principal constat identifié depuis les états généraux de l'éducation (1994) reste d'actualité : le caractère généraliste, peu professionnalisant et peu adapté du système éducatif aux besoins du marché de l'emploi.

2.2- Analyse de la vulnérabilité du système éducatif face aux crises

L'analyse de vulnérabilité vise ici à apprécier d'une part, le niveau d'exposition du système éducatif face aux risques et d'autre part, à déterminer les gaps de capacités pour prévenir, ou apporter des mesures de mitigation de l'impact des chocs, préparer des réponses d'intervention et de relèvement. Mais tout d'abord, commençons par clarifier quelques concepts.

Selon le Plan national multirisques de préparation et de réponses aux catastrophes au Burkina Faso, « **la vulnérabilité** est liée aux capacités dont dispose une personne ou une communauté pour faire face à des menaces déterminées ».

Le risque est la probabilité qu'une catastrophe arrive à un groupe particulier de personnes il peut être estimé ou évalué par la fréquence et la gravité d'un danger quand il est combiné à la vulnérabilité et à la capacité des gens à y faire face. Le risque peut donc être exprimé de la façon suivante : $\text{Risque} = \text{Danger} \times \text{Vulnérabilité}$.

Un danger ou aléa est un événement naturel ou causé par l'homme risquant de déclencher une catastrophe alors que **la catastrophe** se définit comme une interruption grave du fonctionnement d'une société causant des pertes humaines, matérielles ou environnementales que la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources. Les catastrophes sont souvent classées en fonction de la rapidité avec laquelle elles surviennent (soudaine ou lente), ou selon leur origine (naturelle ou humaine).

De ce qui précède, il apparaît très clairement que l'analyse de vulnérabilité du système éducatif est donc un préalable pour déterminer les actions idoines à mettre en œuvre dans le cadre d'une stratégie d'urgence.

2.2.1- Analyse des impacts et risques potentiels

- **2.2.1.1- Description du phénomène**

Les crises auxquelles le pays peut faire face ont des origines diverses pouvant se résumer autour de deux types de menaces majeures: les catastrophes naturelles et les conflits. Quelle que soit leur origine ou leur cause, elles constituent un frein au développement socio-économique du pays, mettant à mal des années d'investissements publics et ralentissant des progrès obtenus dans les domaines économiques et sociaux. La résolution ou la mitigation des crises peut contribuer à diminuer le niveau de vulnérabilité des populations, atténuer l'impact des catastrophes naturelles et prévenir des conflits (sociaux, intercommunautaires,

politique, etc.). Ces évènements critiques en se conjuguant aux vulnérabilités du système éducatif peuvent affecter son fonctionnement et son développement à court et moyen termes ou de manière durable. Il s'agit donc pour le secteur de maintenir son fonctionnement. Pour envisager cette possibilité, il faut évaluer la vulnérabilité des populations aux différents types de crises : catastrophes naturelles et conflits.

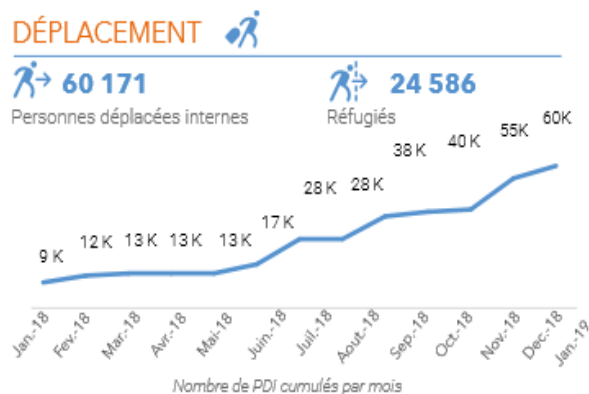
- **2.2.1.2- Impacts potentiels et avérés sur les populations et les enfants :**

L'insécurité constitue la nouvelle menace au développement socio-économique du Burkina Faso dans la mesure où elle touche directement la question de la survie ou de l'existence de l'homme. Lorsqu'elle touche une population, celle-ci subit des pertes en vies humaines et les dures lois des migrations, de la faim, des maladies, de la déscolarisation, du bafouement des droits de l'homme et de la personnalité ; autant d'éléments qui impactent durement la vie des communautés.

Le Burkina Faso est exposé à plusieurs risques et vulnérabilité si l'on en juge par sa position géographique dans la zone du Liptako-gourma constituée du Mali, du Niger et du Burkina Faso. En effet, selon une analyse préliminaire des risques, des vulnérabilités et des actifs de résilience dans la région du Liptako (Fev. 2019), une vingtaine de risques et vulnérabilités peuvent être mentionnée dont les plus importants sont : la montée de l'insécurité avec la prolifération des groupes armés non étatiques depuis la crise libyenne, les limitations d'accès dans les zones touchées à cause des opérations militaires et des menaces directes des groupes armés, la pauvreté, l'insécurité alimentaire chronique, la forte croissance démographique, la sous scolarisation dans la région du Sahel, les déplacements de population, la criminalité organisée faisant des frontières des zones de tout trafic, la complexité des origines de la radicalisation, la prolifération des groupes d'auto-défense, etc.

Selon OCHA, à partir de janvier 2018, la sécurité et la situation humanitaire au Burkina Faso se sont dégradées davantage suite aux attaques armées persistantes dans les régions du Sahel, du Nord et de l'Est. En 2018, 223 incidents sécuritaires ont été enregistrés dans les régions touchées par les violences. Cette crise sans précédent selon la même source a forcé 60,171 personnes à fuir les violences. Environ 105,000 personnes n'ont plus accès aux soins médicaux.

Figure 1: nombre de personnes déplacées internes



Aussi, depuis le début de l'année 2019, des affrontements violents dans les régions du Centre-Nord et du Sahel ont causé la mort de plusieurs personnes et forcé environ 12,000 autres à quitter leurs foyers.

(Cf. diagramme ci-dessus)

• 2.2.1.3- Impacts potentiels et avérés sur le système éducatif

De l'analyse de la situation globale de vulnérabilité au Burkina Faso, nous pouvons dire que le système éducatif est confronté à des risques de plusieurs ordres, notamment les risques chroniques (faibles ou fortes précipitations, vents violents, insécurité alimentaire due à la sécheresse ou aux inondations) et identifiés comme menaces majeures et récurrentes. .

Par rapport au risque sécuritaire faisant l'objet de la présente stratégie, son impact sur le système éducatif est majeur. En effet, selon les données recueillies auprès des points focaux du MENAPLN au 15 février 2019, on enregistrait 1135 écoles fermées, 154 233 élèves affectés dont 48.5% de filles.

Au vu de l'analyse globale des différents risques auxquels est confronté le système éducatif, force est de constater que les catastrophes d'origine naturelle et humaine, les épidémies et certaines normes sociales défavorables aux filles et aux femmes affectent régulièrement l'école avec un risque de complexification si la situation sécuritaire continuait à se dégrader.

Le tableau ci-dessous présente les impacts potentiels des phénomènes à risques pour le système éducatif.

Tableau 1: impacts potentiels des phénomènes à risques sur le système éducatif

Phénomènes à risque	Causes principales	Risques d'impact	Impact potentiels		Localisation
			Direct	Indirect	
Les catastrophes naturelles	Fortes pluies	Inondations, destructions de bâtiments, maladies	Destruction d'écoles, dégradation de bâtiments, interruption temporaire des apprentissages, absentéisme des élèves, fermeture d'écoles	Retard, échec aux examens, déscolarisation	S'appliquent à toutes les régions, particulièrement Hauts bassins, Cascades, Sahel, Centre Est, Boucle du Mouhoun, une partie de l'Est, Nord
	Vents	destructions de bâtiments, maladies	Destruction d'écoles, dégradation de bâtiments, interruption temporaire des apprentissages, absentéisme des élèves,	Retard, échec aux examens, déscolarisation	S'appliquent à toutes les régions, particulièrement au Sahel, au Nord, Plateau central
	Sécheresse	Insécurité alimentaire, Famine, maladies	Abandons scolaires, fermeture d'écoles	Retard, absence de cantine endogène, échec aux examens, déscolarisation	S'appliquent à toutes les régions
Conflits et violences communautaires	Politiques, économiques, sociales, intégration de populations déplacées, conflit foncier	Mouvements de populations, insécurité, repli communautaire	Fermeture d'écoles, tensions communautaires, stigmatisations	Retard, échec aux examens, enrôlements d'enfants par les groupes extrémistes, Mariage précoce, déscolarisation, rupture de la cohésion sociale	S'applique à toutes les régions.
Les épidémies	Promiscuité, Absence de système d'assainissement, ignorance des règles élémentaires d'hygiène	, séquelle physique, malnutrition,	absentéisme, incapacité à se présenter aux examens, abandon	Baisse de la qualité de l'éducation, augmentation de la proportion des enfants hors école	S'applique à toutes les régions

Au total, OCHA estime les besoins humanitaires pour 2019 comme suit :

Figure 2: nombre de personnes dans le besoin par secteur d'assistance



Parmi les 154 233 enfants en situation de rupture scolaire, certains sont des déplacés internes réinscrits ou non.

Selon OCHA à la date du 12 février 2019, on dénombre 101,515 personnes déplacées dont 28,471 dans les camps et 72,944 hors camps. Les projections indiquent que le système aura à faire face en 2019 à une population scolarisable de 300, 000 élèves dont 42% seront des déplacés. Le pays devra se préparer donc à faire face à la même proportion d'enfants par an d'ici au-delà de 2020.

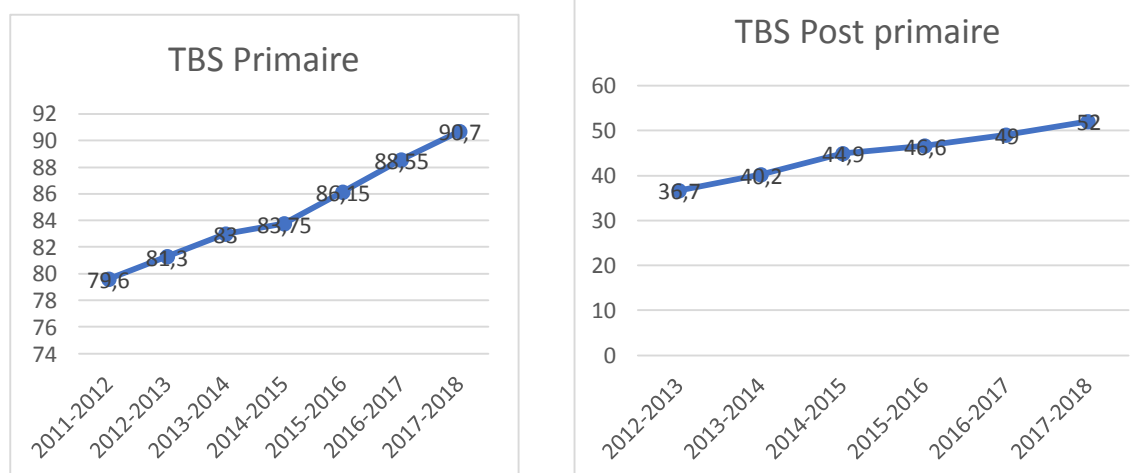
Sur cette base, comme hypothèse de travail, le présent plan pourrait tabler sur un effectif de 300,000 enfants affectés avec 126,000 déplacés internes scolarisables et 174,000 enfants qui seraient restés sur place d'ici à la fin de l'année.

2.2.2- Brève analyse de la performance du système éducatif

La performance du système éducatif peut s'apprécier à travers les dynamiques de participation scolaires, l'effet des politiques mises en place pour limiter les disparités et les efforts déployés en termes d'allocation des ressources.

Concernant la participation scolaire qui permet d'appréhender le niveau de représentation des personnes en âge d'aller à l'école dans les structures éducatives, il faut mentionner qu'à la faveur de la mise en œuvre des plans de développement de l'éducation (PDDEB, 2001-2010 ; PDSEB, 2012-2021 et PSEF 2017-2030) depuis le début des années 2000, le Burkina Faso a enregistré des progrès importants à tous les niveaux, surtout au niveau de l'éducation de base, en matière d'accès comme l'illustrent les graphiques ci-dessous.

Figure 3: évolution du Taux Brut de Scolarisation au primaire et au post-primaire

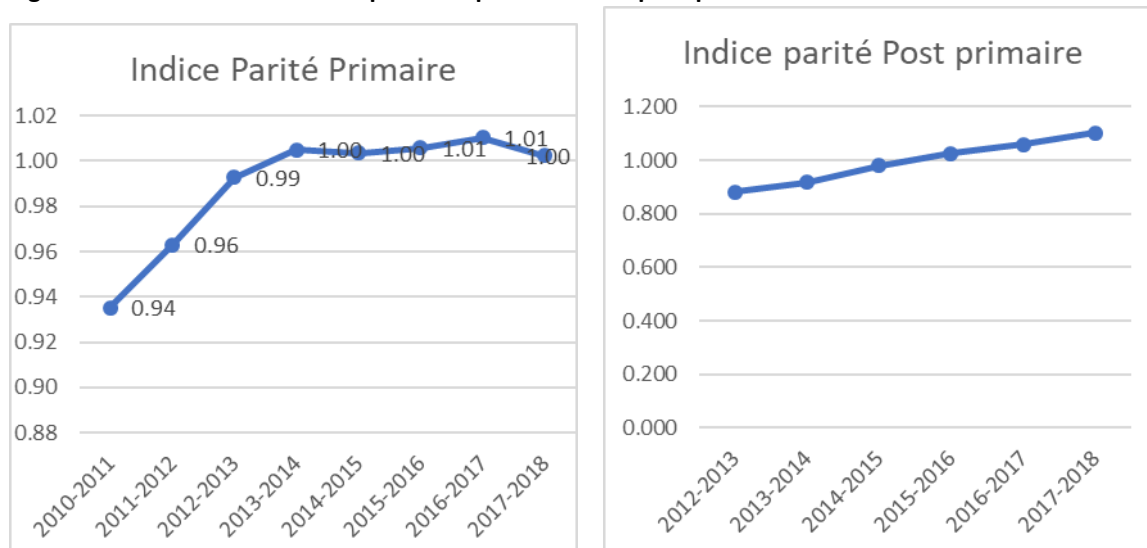


Ainsi, la couverture éducative ces dernières années montre une dynamique positive tandis que l'offre d'éducation reste en deçà de la demande sociale. En effet, les effectifs des élèves scolarisés ont globalement augmenté à tous les niveaux d'enseignement de l'ordre de 3,2% au préscolaire, 5,4% au primaire et 11,4% au post-primaire et secondaire dont 0,3% pour l'EFTP. Pour l'EFTP, on note toutefois une diminution des effectifs en 2017/2018 en regard de l'ensemble du post-primaire et secondaire ; les effectifs y représentaient seulement 2% des effectifs du post-primaire et secondaire avec une baisse continue depuis 2013/2014 où cette proportion était à 3,4%. Les taux de scolarisation se sont également améliorés passant de 4,0% à 4,1% entre 2013/2014 et 2017/2018 au préscolaire, de 83% à 90,7% au primaire, de 40,2% à 52% au post-primaire et de 12,8% à 17,6% au secondaire au cours de la même période, avec une résorption des disparités de genre en faveur des filles.

Par rapport aux politiques d'équité, il convient de noter que les disparités de genre persistent uniquement dans l'accès au secondaire où l'indice de parité des sexes du TBS est de 0,70 malgré les mesures en cours. Dans le domaine de la qualité de l'éducation, le système éducatif enregistre toujours de fortes déperditions avec des taux d'abandon et de redoublement toujours élevés, des taux d'achèvement et de succès aux examens toujours faibles, même s'ils sont en hausse continue. En ce qui concerne le taux d'achèvement par exemple, on a enregistré en 2017/2018 des taux de 63% au primaire, 40,6% au post-primaire et 14,8% au secondaire, ce qui signifie qu'entre 40 et 80% des enfants n'achèvent pas l'éducation de base et l'enseignement secondaire. Les taux d'achèvement des filles au primaire et au post-primaire sont supérieurs à ceux des garçons, mais pas au secondaire.

Les progrès en termes de participation l'ont été particulièrement dans la réduction des disparités grâce aux mesures incitatives mises en place. La parité qui n'était observée qu'au préscolaire depuis le début des années 2000 a atteint progressivement le primaire à partir de 2014 puis le post-primaire en 2016.

Figure 4: évolution de l'indice de parité au primaire et au post-primaire



Au regard de ce constat, l'expansion du système éducatif avec la parité déjà réalisée au sein de l'éducation de base induit nécessairement des efforts importants consentis au profit du secteur, en termes d'allocation de ressources.

Selon le RESEN, le Burkina Faso est le pays qui accorde le plus d'importance au Primaire avec 61% des dépenses courantes d'éducation et 59.2% des dépenses publiques totales. Les dépenses publiques d'éducation sont fortes et sont de l'ordre de 17% en valeur nominale et 12% en valeur réelle. (RESEN, 2015).

Dès lors, dans ce nouveau contexte caractérisé par l'insécurité, la question qui demeure est de savoir si le pays pourra maintenir ces niveaux de dépenses au profit de l'éducation alors que 54.1% des enfants de 6-16 ans sont encore en dehors de l'école, (UNICEF, 2017) et que le facteur démographique (3.1% RGPH, 2006), avec un doublement de la population tous les vingt ans, continue d'annihiler les efforts énormes déjà déployés.

2.2.3- Analyse des capacités du système éducatif

Les capacités du système éducatif à faire face aux défis sécuritaires dépendent d'un certain nombre de facteurs. Il s'agit de : l'environnement institutionnel et juridique, la coordination nationale et éducative des crises et la capacité de préparation et de réponses du système éducatif.

➤ L'environnement institutionnel et juridique

L'environnement institutionnel et juridique du secteur de l'éducation est caractérisé par une instabilité institutionnelle provoquée par l'absence d'un organigramme stable, elle-même due aux changements fréquents opérés à la tête des départements ministériels. Le cadre juridique est bien encadré par la Loi d'orientation de l'éducation de 2007 qui consacre l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans et la gratuité de l'éducation de base publique. Si l'on peut apprécier le rythme soutenu d'accroissement du personnel en lien avec l'expansion de l'éducation de base, force est de constater que

les conditions de travail rencontrent des défis, ce qui pourrait justifier certains mouvements sociaux qui affectent le temps d'apprentissage. Malgré les efforts de décentralisation, une grande partie des ressources continuent d'être gérées au niveau central, avec parfois des défis en termes d'absorption. La faible dotation en infrastructures des zones rurales par rapport aux zones urbaines sont autant de facteurs qui incitent un grand nombre d'enseignants, en majorité jeunes, à préférer une affectation en villes pour bénéficier des commodités, nonobstant l'institution d'indemnités spécifiques, ce qui a pour conséquences un déséquilibre chronique dans la répartition des enseignants entre zones rurales et zones urbaines. La coordination des urgences s'est jusque-là limitée à des actions ponctuelles soutenues par les partenaires au développement depuis les inondations du 1^{er} septembre 2009.

➤ **La coordination nationale et éducative des crises**

Le secteur de l'éducation dispose d'un mécanisme efficace de coordination des actions de développement à travers le cadre partenarial, les groupes thématiques et les revues sectorielles instituées dans le cadre du PDSEB puis du PSEF. Grâce à la longue et relative période de stabilité jusqu'en 2014, le pays n'a pas été confronté à une crise humanitaire majeure, au-delà des inondations du 1^{er} septembre 2009 qui a quelque peu affecté le secteur de l'éducation. La coordination des situations d'urgence n'est donc qu'à ses débuts, même s'il existe des groupes sectoriels de suivi de l'éducation en situation urgences entre-temps tombée en léthargie mais réactivée en 2018 à la faveur de la crise actuelle. La bonne organisation du secteur dans le secteur du Développement constitue une chance réelle pour l'opérationnalisation du Nexus Humanitaire-Développement, nouveau paradigme en matière de planification sectorielle.

➤ **La capacité de préparation et de réponses**

Le système éducatif dispose d'un réseau scolaire relativement dense avec une déconcentration-décentralisation avancée. Les curricula en usage, datent des années 90 et ont fait l'objet de plusieurs tentatives de réformes dont celle sur les thèmes émergents (2006) et celle en cours sur l'Approche Pédagogique Intégratrice (API). Le curriculum actuel aborde très peu les questions d'urgence comme la gestion des intempéries et autres catastrophes naturelles, les conflits et la protection contre les menaces. Le pays dispose toutefois d'une capacité appréciable de mobilisation des ressources, même si l'absorption n'est pas toujours optimale. Le PDSEB s'appuie sur une analyse de vulnérabilité qui intègre des mesures de prévention et de mitigation, mais très peu de mesures de préparation. Le dernier référentiel (PSEF, 2017-2030) fait peu cas des urgences, en termes d'actions concrètes à prendre pour renforcer la résilience du système éducatif pendant que plusieurs régions du pays s'installent progressivement dans la crise. Il en résulte en définitive que l'environnement sectoriel doit mobiliser davantage de ressources pour faire face aux situations d'urgence, si l'on veut maintenir la bonne tendance de développement du système éducatif et atteindre les ODD en 2030.

2.2.4- Synthèse des forces et faiblesses du système éducatif

Tableau 2: Synthèse des forces et faiblesses du système éducatif

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - la priorité placée par les pouvoirs publics dans l'éducation; - l'engagement au plus haut sommet de l'Etat d'assurer la sécurité dans les écoles; - la proclamation de l'état d'urgence qui donne des pouvoirs exceptionnels aux forces de sécurité pour ramener la sérénité ; - le déploiement effectif des FDS dans les zones concernées ; - la mise en œuvre du PUS ; - le leadership affiché de l'Etat d'assurer la coordination des interventions dans un contexte d'urgence ; - l'engagement des acteurs nationaux et des PTF pour aider la continuité de l'éducation sur l'ensemble du territoire; - la déconcentration du MENAPLN ; - la décentralisation et le transfert de compétences ; - la réactivité des premiers responsables du MENAPLN; - la poursuite du fonctionnement des écoles franco-arabes, des Medersa, des structures du non formel ; - l'existence de stratégies pédagogiques pertinentes (Safe school, SSA/P, PER, EIA, etc.) ; - la bonne collaboration avec les Forces de Défense et de Sécurité ; - la solidarité entre populations hôtes et déplacées. 	<ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance de synergie entre les différents intervenants (Humanitaires/acteurs de développement, communauté/FDS, MENAPLN/autres ministères, etc.) ; - la dépendance financière à l'aide extérieure ; - La baisse de l'aide publique au développement ; - la déscolarisation des élèves du fait du pastoralisme et de l'exploitation minière; - la persistance des pesanteurs socio-culturelles défavorables à la scolarisation notamment des filles ; - la destruction des infrastructures scolaires et du matériel pédagogique; - la psychose des populations ; - la non maîtrise de l'information ; - l'extension des zones d'insécurité ; - la complicité de certaines personnes au sein des populations ; - la réduction de l'espace d'intervention humanitaire ; - l'insuffisance de moyens financiers et logistiques ; - Les remous sociaux; - L'incivisme grandissant; - La pauvreté ; - l'insuffisance d'infrastructures sociales de base dans les zones touchées et parfois leur enclavement.

2.3- Impact de la crise sécuritaire sur le système éducatif

A partir de l'année scolaire 2017-2018, le secteur de l'éducation a subi des attaques et menaces qui se sont accentuées. Ces attaques se sont manifestées par :

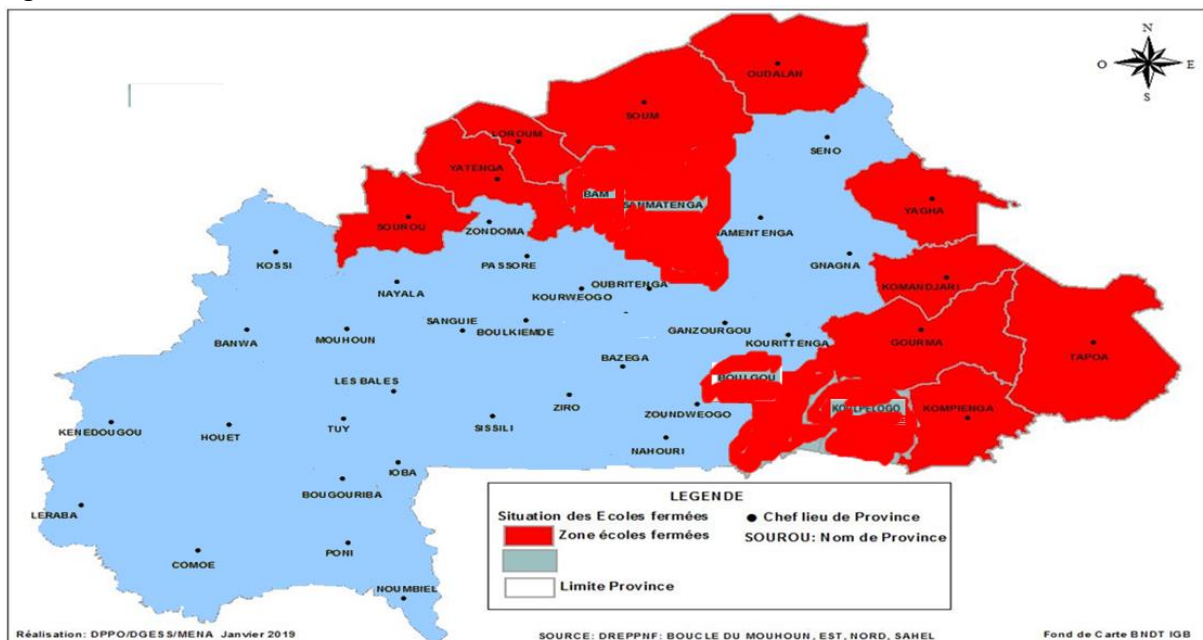
- des agressions physiques et assassinats d'enseignants;
- des incendies et destructions de salles de classe et de matériels pédagogiques;
- des menaces à l'endroit du personnel éducatif et des responsables des associations de parents d'élèves.

Cette situation a entraîné l'interruption des activités d'apprentissage, la fermeture et la destruction de plusieurs établissements, la destruction du matériel, l'abandon forcé des classes par les enseignants, l'accentuation du taux de déperdition scolaire au niveau national et la déscolarisation massive des élèves ainsi que le déplacement des populations à l'intérieur du pays.

2.3.1- La destruction et la fermeture d'écoles et d'établissements

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, les régions du Nord et du Sahel ont été affectées avec la fermeture de plus de 400 établissements primaires, post-primaires et secondaires. La situation s'est davantage dégradée et s'est étendue aux régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Nord et du Centre-Est au cours de l'année scolaire 2018-2019. La carte ci-dessous présente une vue globale du phénomène dans les provinces en fin janvier 2019.

Figure 5: Carte sur la situation des écoles fermées



La fermeture des écoles due à la crise sécuritaire a affecté les élèves et les enseignants comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 3:situation des écoles fermées au 15 février 2019

Régions	Provinces	Nombre d'écoles fermées	Elèves affectés	Enseignants affectés
Niveau préscolaire et primaire				
Sahel	Soum	333	44 763	1342
	Oudalan	113	10 634	471
	Yagha	108	9226	464
	Seno	1	110	7
Sous total Sahel		555	64 733	2284
Nord	Yatenga	57	9409	272
	Loroum	100	13 854	503
Sous total Nord		157	23 263	775
Est	Gourma	65	5511	255
	Komandjari	73	5069	402
	Kompienga	69	11 885	456
	Tapoa	34	7124	NP
Sous total Est		241	29 589	1113
Boucle du Mhn	Sourou	43	7527	192
	Kossi	10	1545	33
Sous total BMH		53	9072	225
Centre Est	koulpélogo	23	3643	76
Centre Nord	Sanmatenga	20	3755	89
	Bam	10	1779	42
Sous total CN		30	5534	131
Total général 1 : primaire		1059	135 834	4604
Niveau post primaire et secondaire				
Sahel	Soum	19	3324	89
	Oudalan	2	300	10
	Yagha	7	626	6
Sous Total		28	4250	105
Nord	Yatenga	6	1627	42
	Loroum	7	2043	45
Sous Total		13	3670	87
Est	Gourma	2	677	15
	Komandjari	5	697	18
	Kompienga	16	6114	120
	Gnagna	1	172	7
	Tapoa	1	290	4
Sous Total		25	7950	164
Boucle du Mhn	Sourou	9	2244	66

Centre Nord	Sanmatenga	1	285	6
Total général 2 : PP et secondaire		76	18 399	428
Total 1+2 : Prim, Post Prim et Sec		1135	154 233	5032

Source : Synthèse de collecte de données avec les points focaux des régions

2.3.2- Etat des enseignants affectés

La fermeture des écoles due à la crise sécuritaire affecte les enseignants qui se voient obligés d'abandonner les classes ou postes, soit par suite de menaces ou par peur d'être victimes d'attaques terroristes. Cette pression s'exerce également sur les responsables administratifs.

2.3.3- Situation des élèves affectés par la crise sécuritaire

La situation des élèves affectés par la crise sécuritaire se présente comme suit : la situation au 15 février 2019 fait ressortir 1135 établissements fermés empêchant 154 233 élèves de jouir de leur droit à l'éducation dont 48,5% de filles. Cette fermeture affecte plus les filles qui sont déjà dans une situation de faiblesse. Le contexte sécuritaire pourrait davantage favoriser les enlèvements, les mariages précoces, les abus sexuels et autres traitements dégradant des filles. Les risques de recrutements d'élèves déscolarisés par les groupes terroristes restent réels.

La question principale de cette problématique demeure la recherche de stratégies pour la poursuite de leur éducation.

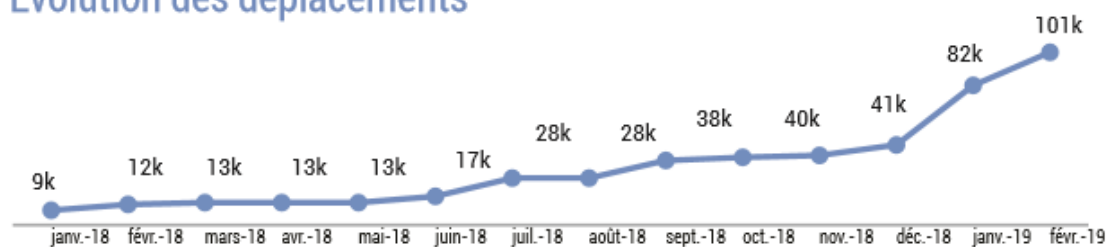
2.3.4- Les mouvements de populations

Toute crise peut provoquer des mouvements de population. Le phénomène de l'insécurité observé au Burkina Faso depuis 2015 a engendré divers mouvements de populations au sein des communautés touchées. Il s'agit des populations déplacées à l'intérieur du pays (Nord et Sahel), les populations demandeuses d'asile, celles retournées dans leur communauté de base et les réfugiées dans les camps et hors camps. Cette situation affecte, outre les personnes déplacées, les populations hôtes et celles restées sur place (affectées mais non déplacées). Il faut surtout relever que ces mouvements touchent particulièrement les femmes et les enfants. Si en 2015, les déplacements étaient surtout localisés au Sahel, à partir de 2018 les régions de l'Est et du Centre-Nord ont été affectées.

Les tensions communautaires nées de l'incident de Yirgou constituent une menace supplémentaire à la paix déjà mise à mal par l'insécurité liée aux activités des groupes extrémistes. Il est établi que la majorité des personnes affectées par une crise est en général constituée de femmes et d'enfants. C'est le cas des déplacés de Yirgou où la population des enfants de 0 à 18 ans représente 63%, ce qui donne une indication sur l'effectif de la population scolarisable dans les 101,000 déplacés internes enregistrés en janvier 2019 (64,000 enfants environ). Cela représente environ 42% du nombre total des enfants des écoles fermées.

Figure 6: évolution des déplacements

Evolution des déplacements



Les frontières indiquées et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas l'approbation des Nations Unies.

Date de création : 15 février 2019 Sources: UNHCR, CONASUR, OCHA, OIM. Feedback: ocha-bfa@un.org www.unocha.org www.reliefweb.int

2.3.5- Mesures et initiatives prises pour sauver l'année scolaire 2017-2018

Face à cette situation de crise sécuritaire, dès l'année scolaire 2017-2018, l'Etat avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a organisé une session spéciale d'examens pour des candidats du Nord et du Sahel. Cette stratégie a ainsi permis d'une part de poursuivre les enseignements/apprentissages sur une période de deux mois au profit desdits élèves et d'autre part d'organiser une session spéciale des examens du CEP (2869 dont 1374 filles), du BEPC et du Baccalauréat, avec une satisfaction tant dans son déroulement que dans les résultats obtenus. Le taux de succès de l'examen spécial au CEP de 2018 est de 64,31% soit 62,59% pour les filles et 65,89% pour les garçons

Tableau 4: résultats de l'examen spécial du CEP au Nord et au Sahel

Région	Inscrits			Présents			Admis			Taux de succès		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
Sahel	1426	1570	2996	1196	1302	2498	775	868	1643	64,8%	66,67%	65,77%
Nord	183	195	378	178	193	371	85	117	202	47,75%	60,62%	54,45%
Total	1609	1765	3374	1374	1495	2869	860	985	1845	62,59%	65,89%	64,31%

Source : données DGEC

En ce qui concerne le BEPC, les résultats de l'examen spécial donnent un taux de succès de 42,86 %.

Tableau 5: récapitulatif des résultats de l'examen spécial du BEPC 2018

Région	Inscrits			Présents			Admis			Taux de succès		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Sahel	972	743	1715	910	704	1614	427	265	692	46,92%	37,64%	42,87%
Nord	70	52	122	70	52	122	33	19	52	47,14%	36,54%	42,62%
Total regrpmt	1042	795	1837	980	756	1736	460	284	744	46,94%	37,57%	42,86%

Source : données DGEC

Quant au Baccalauréat, les résultats de l'examen spécial donnent un taux de succès de 34,92 % contre 40,93% pour la session normale.

Tableau 6: résultats de l'examen spécial du Baccalauréat par série

Région	Série	Inscrits	Présents	Admis	Taux de succès
Sahel	A	149	133	33	24,81
Nord	D	255	245	99	40,41
Total		404	378	132	34,92

Source : données DGEC

Ces performances ont été possibles grâce à la stratégie de regroupement des élèves.

D'autres mesures ont été entreprises par le MENAPLN dont la validation de l'année scolaire 2017-2018 pour les élèves affectés au Nord et au Sahel et l'élaboration d'une stratégie de développement de l'éducation dans les régions à forts défis sécuritaires. Toutefois, ces stratégies n'ont pu être opérationnalisées du fait que la situation sécuritaire ne s'est guère améliorée sur le terrain.

2.4- Synthèse du diagnostic environnemental externe : opportunités et menaces

Dans les zones à défis sécuritaires, on peut identifier des opportunités et des menaces.

Tableau 7: synthèse des opportunités et des menaces

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - La création et la participation du Burkina au G5 Sahel ; - Les accords de partenariat avec d'autres pays et des institutions pour la dotation de moyens de lutte contre le terrorisme (armement, matériels de sécurité, moyens roulants, formation, etc.). - L'implication des partenaires du Burkina (PTF) - La mobilisation sociale en faveur de la sécurité (Assemblée nationale, OSC, forces vives, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - L'incertitude sur le phénomène des attaques terroristes ; - Le risque de propagation de la crise sur toute l'étendue du territoire ; - La survenue d'autres crises socio-politiques connexes (conflits locaux, mouvements syndicaux, crises politiques, etc.) ; - Les catastrophes naturelles (inondations, crise alimentaire, épidémies); - L'insuffisance des ressources financières pour la mise en œuvre des actions gouvernementales.

2.5- Enjeux et défis du secteur de l'éducation des zones touchées par la crise sécuritaire

La réalisation des objectifs de la stratégie d'éducation dans les zones à forts défis sécuritaires (2019-2024) exige une synergie partenariale plus accrue entre l'Etat, la société civile et tous les autres partenaires de l'éducation. Les défis et les enjeux sont ainsi définis.

2.5.1- Garantie de la sécurisation complète des acteurs et structures d'éducation

Il s'agit de :

- sécuriser les infrastructures éducatives ainsi que les acteurs;
- réhabiliter les infrastructures et le matériel des écoles abandonnées, fermées ou détruites ;
- mobiliser toutes les communautés dans le dispositif de sécurisation des structures éducatives en vue de prévenir les attaques et/ou limiter leur impact en collaboration avec les forces de défense et de sécurité ;
- améliorer le réseau de communication entre les intervenants (FDS, enseignants, communauté, élèves, journalistes, PTF), dans les zones concernées ;
- renforcer la résilience des populations déplacées internes, demandeuses d'asile, retournées, hôtes, réfugiées (camps et hors camps), restées sur place (affectées mais non déplacées), à risque (zones non encore touchées).

2.5.2- Maintien et continuité de l'éducation dans les zones touchées par la crise sécuritaire

A ce niveau, en fonction du niveau de sécurité établie dans les zones concernées par les services de sécurité compétents, il s'agira de veiller à :

- assurer la réouverture des écoles fermées là où les conditions sont réunies pour assurer la reprise des cours au plus vite avec l'appui des communautés;
- mener des campagnes de sensibilisation pour le retour des communautés, des enseignants et des élèves ayant déserté les zones touchées en coordination avec les services compétents;
- développer des approches éducatives adaptées à la situation : évaluation diagnostique, cours de remédiation ou adoption de programmes accélérés pour le rattrapage de deux à trois années d'enseignement selon les cas ;
- poursuivre les efforts de réduction de la proportion d'enfants en dehors de l'école (out of school) à travers des approches reconnues efficaces comme la SSAP, les EFA rénovées, les foyers coraniques modernisées, etc. ;
- renforcer les initiatives de prise en charge des enfants en situation de handicap (ESH) et accélérer la scolarisation et le maintien des filles qui constituaient déjà des cibles défavorisées avant la crise;
- déployer des programmes d'appui psychosocial aux personnes affectées avec une forte capacitation des enseignants à mener des activités ludiques susceptibles d'aider les enfants à évacuer le stress ;
- développer des initiatives de maintien du personnel sur le terrain là où leur sécurité peut être garantie avec l'appui des communautés à travers les mesures de prévention et de préparation, l'utilisation de personnel local, etc.;
- créer les conditions de regroupement des élèves affectés pour la poursuite des apprentissages, surtout ceux en classe d'examen dans les zones sûres ;

- introduire les Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) y compris le programme d'Education par la Radio (PER) en vue d'assurer la routine éducative dans les zones à accessibilité réduite;
- organiser si besoin des examens spéciaux au profit des enfants ayant perdu une partie de l'année et bénéficiant d'un soutien en cours de rattrapage ;
- redéployer les enseignants dont les établissements sont fermés pour la rescolarisation des élèves déplacés ;
- mettre en place un dispositif de surveillance des mouvements des enfants vers les zones sûres en vue d'assurer leur accueil dans de bonnes conditions et leur rescolarisation : prise en charge sanitaire et alimentaire des élèves déplacés; amélioration de l'hygiène et l'assainissement de l'environnement scolaire ;
- renforcer la résilience des écoles des zones non touchées par des mesures de prévention et de consolidation de la paix, de gestion des situations d'urgence et d'assistance psychosociale.

2.5.3- Coordination des interventions d'urgence

A cet effet, il s'agit de :

- renforcer le rôle du Groupe Sectoriel de l'Education (GSE) dans la mobilisation des acteurs internes et intervenants externes ;
- mettre en place un secrétariat technique placé sous l'autorité directe du Ministre en charge de l'éducation en vue de la mise en œuvre de la stratégie ;
- renforcer le leadership du gouvernement dans le contrôle de la sécurisation des zones touchées, dans la coordination, la planification, le suivi et l'évaluation des interventions d'urgence ;
- coordonner et harmoniser les différentes interventions (PTF, ONG, partenaires humanitaires, etc.) ;
- mettre en place un mécanisme fiable et pérenne de collecte, de traitement et de diffusion de l'information sur la situation dans les régions touchées ;
- mettre en place un dispositif régional, provincial et local de coordination et de concertation en vue d'une surveillance efficace du phénomène d'insécurité ;
- assurer un système efficace de monitoring et d'évaluation de la stratégie mise en œuvre ;
- assurer l'implication des partenaires sociaux.

2.5.4- Les défis au niveau du financement

L'approche du financement de la stratégie de la scolarisation des élèves dans les zones à défis sécuritaires doit prendre en compte les actions suivantes :

- accroître la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des mesures d'urgence ;
- promouvoir la transparence dans la mobilisation et l'utilisation des ressources allouées par l'Etat et les partenaires ;

- allouer les ressources financières sur la base de l'évaluation des besoins du terrain ;
- assurer une bonne évaluation des besoins et une planification des actions ;
- sécuriser les ressources financières allouées à l'éducation en évitant toute régulation budgétaire sur le secteur.

En somme, la question principale de cette problématique de scolarisation demeure la recherche d'une meilleure stratégie pour la poursuite de l'action éducative dans les régions affectées par le phénomène de l'insécurité.

**DEUXIEME PARTIE : ELEMENTS DE LA STRATEGIE DE
SCOLARISATION DES ELEVES DES ZONES A FORTS
DEFIS SECURITAIRES**

III. FONDEMENTS, VISION, PRINCIPES DIRECTEURS, OBJECTIFS ET AXES DE LA STRATEGIE

3.1- Fondements

3.1.1- Au niveau international

Au niveau international, la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires s'appuie sur les cadres, les accords et les conventions internationaux de référence auxquels le Burkina Faso a souscrit. Il s'agit plus particulièrement des instruments légaux internationaux qui sont à la base des Normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situation d'urgence (INEE). Ces instruments et cadres sont : la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 ; la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949 ; le Protocole additionnel II (1977) relatif à la protection des victimes des conflits armés non-internationaux ; la Convention relative au statut des réfugiés de 1951; le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979; la convention relative aux droits de l'enfant de 1989; le statut de Rome de la Cour pénale internationale de 1998; les principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propres pays (non contraignants) (1998); la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;la Déclaration *Safe school* (2014) et les ODD 2030 dont l'objectif 4 vise à assurer l'accès à une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

Au niveau Africain, la stratégie s'appuie sur la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1992.

3.1.2- Au niveau national

La stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires trouve son fondement dans la Constitution du Burkina Faso qui reconnaît le droit à l'éducation à tous les Burkinabè, sans aucune discrimination. Ce principe est repris par la Loi d'orientation de l'éducation qui fait de l'éducation, une priorité nationale. C'est dans cette perspective que le Plan Sectoriel de l'Education et de la Formation 2017-2030 a été élaboré et se veut d'être « ***un système éducatif démocratique, performant, inclusif et ouvert sur le monde, développant les compétences et l'expertise nécessaires et suffisantes pour le développement socio-économique du Burkina Faso*** ». Aussi, le PSEF s'intègre dans l'axe 2 du PNDES intitulé « ***développer le capital humain*** » et entend contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques suivants : « accroître l'offre et améliorer la qualité de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la formation en adéquation avec les besoins de l'économie » et « promouvoir l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement les jeunes et les femmes ».

3.2- Vision de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires

La vision de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires est qu'« ***à l'horizon 2024, le Burkina Faso bénéficie d'un***

environnement scolaire sain, pacifique et sécurisé qui garantit et favorise la continuité efficace des activités d'enseignement/apprentissage sur toute l'étendue du territoire national ».

3.3- Principes directeurs de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires

Selon le Manuel des Normes INEE, 2^e Edition, 2010, l'éducation en situations d'urgence garantit la dignité et aide à vivre en offrant des espaces d'apprentissage en lieu sûr, où les enfants et les jeunes qui ont besoin d'un autre type d'aide peuvent être identifiés et soutenus. Les principes directeurs sont des règles et indications établies pour orienter les décideurs et les acteurs de la mise en œuvre de la stratégie. Ils tirent leur fondement du principe général qui veut que les populations touchées par une catastrophe ou un conflit aient droit à une vie dans la dignité et à une éducation sûre, de qualité et pertinente. Dans cette optique, six (06) principes directeurs majeurs ont été identifiés :

- **Le Nexus humanitaire-développement-sécurité**

Ce principe prévoit que la gestion des situations d'urgence intègre en plus de la réponse humanitaire, une vision de développement et de sécurisation. En effet, la fréquence des crises prolongées, le niveau historique de déplacements forcés, l'augmentation des besoins humanitaires, le besoin d'un meilleur alignement des processus de planification humanitaire et de développement pour développer des systèmes durables et autonomes capables d'atténuer les impacts des crises expliquent l'engouement actuel pour le nexus qui signifie lien causal. Au demeurant, cette nouvelle manière de travailler vise :

- une responsabilisation plus accrue vis-à-vis des enfants et des communautés touchés par la crise ;
- une utilisation plus efficace et équitable des ressources ;
- une limitation de la duplication des activités et recherche de la complémentarité;
- un plus grand leadership gouvernemental et le renforcement des capacités au sein des ministères ;
- une meilleure contribution à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans des contextes fragiles en améliorant l'efficacité de l'aide.

- **La gestion axée sur les résultats**

La complexité du contexte national et du phénomène sécuritaire exige d'adopter des méthodes modernes de travail, d'imprimer la volonté de rapprocher les objectifs des ressources afin d'apprécier la pertinence des moyens engagés au regard des résultats attendus. La mise en œuvre de la stratégie repose sur un management de la performance focalisé sur la réalisation des objectifs et des impacts attendus.

- **La mutualisation des ressources**

La mutualisation consiste en la mise en commun des divers moyens (humains, financiers et matériels) des différents intervenants en situation d'urgence (ministères impliqués, Assemblée nationale, PTF, ONG, associations, forces vives de la communauté, etc.). Cette démarche vise à renforcer la cohérence et la lisibilité

d'ensemble des actions et à garantir l'efficacité de la stratégie. Au-delà de l'intérêt matériel, la mutualisation des ressources peut contribuer à enrichir les expériences d'intervention en situation d'urgence, développer de nouvelles pistes de collaboration entre acteurs tout en favorisant le travail en équipe.

- **La protection de l'enfant et de l'environnement scolaire**

La protection de l'environnement en général et de l'environnement scolaire en particulier fait partie intégrante du processus du développement durable. A cet effet et en référence à la déclaration *Safe school* adoptée par le Burkina Faso en 2017 (résolutions 1998 (2011) et 2143 (2014) du Conseil de sécurité), des initiatives seront prises pour non seulement promouvoir et garantir le droit à l'éducation mais surtout faciliter la continuité de l'éducation dans des situations de conflit armé et de situation d'urgence. Ces actions visent à instaurer un environnement scolaire sain, protégé, propice au déroulement des activités d'enseignement et d'apprentissage dans une communauté sereine et résiliente.

- **L'équité/genre dans l'éducation**

L'équité dans l'éducation est le moyen de parvenir à l'égalité. Elle entend fournir les meilleures opportunités à tous les élèves afin qu'ils puissent libérer pleinement leur potentiel et remédier aux situations de désavantage qui compromettent les résultats scolaires. Toutes les mesures/actions spéciales seront prises afin de lutter contre les handicaps historiques et sociaux qui empêchent les élèves de bénéficier d'une éducation équitable. Ces mesures ne sont pas équitables en soi, mais elles sont mises en œuvre afin d'assurer l'équité et l'égalité des résultats.

- **La gouvernance démocratique du système éducatif**

Elle est basée sur les principes de la décentralisation, la déconcentration et la participation communautaire dans une dynamique partenariale pour une éducation inclusive, égalitaire, équitable qui prend en compte les risques liés à la crise ainsi que les stratégies de leur réduction.

3.4- Orientations stratégiques et objectifs

Le diagnostic stratégique qui a été établi, croisé avec les normes orientant les actions de l'éducation en situation d'urgence et la structuration de la politique sectorielle d'éducation au Burkina Faso, a permis d'identifier trois (03) axes majeurs qui sous-tendent la mise en œuvre de la stratégie. La convergence et le bon couronnement des objectifs stratégiques définis pour ces axes permettront de réaliser la vision et l'impact escompté.

- **Axe stratégique 1** : Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé

Cet axe a pour objectif d'assurer la scolarisation de tous les enfants, la protection et le bien-être des acteurs de l'éducation et le renforcement des capacités d'accueil des structures éducatives dans les régions concernées.

- **Axe stratégique 2** : Enseignement et apprentissage de qualité

A ce niveau, l'objectif est de garantir un enseignement/apprentissage de qualité à tous les enfants des zones à forts défis sécuritaires par le renforcement des capacités des personnels de l'éducation, des autres acteurs impliqués et la mise en œuvre d'approches pédagogiques adaptées aux situations d'urgence.

- **Axe stratégique 3** : Pilotage et coordination

L'objectif de cet axe est d'élaborer un dispositif opérationnel de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires.

IV- PRESENTATION DES AXES ET DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

4.1. Axe stratégique 1 : Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage sûr et protecteur

Cet axe contribuera à la mise en œuvre de la norme 1 de l'INEE portant sur « Accès et environnement d'apprentissage sûr ».

Résultat attendu 1 : Les enfants des zones à forts défis sécuritaires ont accès à l'éducation dans un environnement sain et sécurisé.

4.1.1- Objectif stratégique :

Assurer la scolarisation de tous les enfants, la protection et le bien-être des acteurs de l'éducation et le renforcement des capacités d'accueil des structures éducatives dans les régions concernées à l'instar des zones sûres.

Il s'agira à travers cet objectif d'entreprendre des mesures de nature à favoriser la scolarisation des enfants, l'ouverture ou la réouverture d'infrastructures scolaires ou d'espaces d'apprentissage, d'adopter des mesures incitatives à l'accès et l'inclusion de tous les enfants sans aucune discrimination. L'atteinte de cet objectif se fera à travers la poursuite des objectifs opérationnels et la mise en œuvre des actions suivantes :

- **Objectif opérationnel 1 : Prévenir la fermeture des classes face aux attaques et menaces sécuritaires dans les zones sécurisées pour assurer un environnement d'apprentissage sûr et protecteur**

Cette prévention consistera à la sécurisation et à la protection des écoles avec l'appui des communautés grâce à la mise en œuvre de l'approche safe school et l'appui psychosocial, la clôture des écoles là où cela est possible, le réaménagement des ouvertures des salles de classe afin d'assurer des issues de secours en cas de danger et la prise de mesures pour la sécurisation des écoles et du matériel didactique. Il s'agit entre autres de :

- Construire des clôtures ;
- Recruter des gardiens ;
- Résorber les écoles sous paillotes ;
- Mettre en place des comités communautaires de veille ;
- Former les acteurs sur l'approche safe school ;
- Sécuriser le matériel didactique et pédagogique.

- **Objectif opérationnel 2 : assurer la réouverture des structures éducatives fermées en fonction du niveau de sécurité établi**

La réouverture des écoles exige la sensibilisation et l'implication des acteurs. Aussi faudra-t-il réhabiliter les structures endommagées et reconstruire les classes sous paillote qui sont détruites et les équiper. Par ailleurs, il importe de protéger le mobilier et le matériel des structures fermées avec la collaboration des forces de défense et de sécurité. Pour ce faire, il s'agira de :

- Responsabiliser les COGES dans la mise en place de cellule de gestion de crise prenant en compte les services de santé, de nutrition, de protection et des services psychosociaux ;
 - Sensibiliser les acteurs à la réouverture des structures éducatives fermées ;
 - Recruter des enseignants communautaires ;
 - Réhabiliter les structures éducatives endommagées ;
 - Reconstruire les structures éducatives détruites ;
 - Doter les structures éducatives en équipements ;
 - fumer le mobilier et le matériel didactique.
- **Objectif opérationnel 3 : faciliter l'accès et le maintien des filles et des enfants en situation de vulnérabilité (ESH, OEV, etc.)**

En situation de crise, les filles et les personnes vulnérables sont les plus affectées, ce qui nécessite la prise de mesures spécifiques pour l'accès et le maintien de ces groupes dans le système éducatif. La réalisation de cet objectif passe par les actions suivantes :

- Sensibiliser les communautés sur l'inscription et le maintien des filles et enfants en situation de handicap ;
 - Accorder des subventions pour la scolarisation ;
 - Doter les filles inscrites en ration sèche à emporter ;
 - Doter les filles en kit d'hygiène de dignité.
- **Objectif opérationnel 4 : créer des espaces éducatifs inclusifs pour les élèves déplacés**
- La fermeture des structures éducatives a pour corollaire le déplacement des populations. C'est pourquoi il importe de créer des espaces éducatifs inclusifs pour les élèves déplacés. Pour cela, il faut : mettre en place des dispositifs d'accueil d'urgence (espaces temporaires d'apprentissage, lave-mains, poly tanks, latrines) ;
 - aménager des espaces récréatifs dans les espaces temporaires d'apprentissage.
- **Objectif opérationnel 5 : Faciliter la réinscription des élèves déplacés**

Dans le but de faciliter la scolarisation des élèves déplacés, des mesures seront prises au sein de chaque école ouverte pour permettre à ceux-ci d'intégrer ou de réintégrer le système éducatif à tout moment. Ainsi, il s'agira de :

- Permettre l'intégration ou la réintégration du système d'éducation à tout moment de l'année scolaire et partout sur le territoire national : une lettre circulaire assortie de communiqués sera émise chaque année pour rappeler cette directive qui participe de l'inclusion et de l'équité ;
 - Autoriser l'inscription des élèves déplacés en l'absence de documents ou d'autres pièces administratives exigés en attendant la régularisation de leur situation administrative.
 - faciliter le suivi des élèves, par la numérisation du fichier scolaire de chaque enfant avec attribution d'un identifiant scolaire unique ;
 - Faciliter l'enregistrement des élèves déplacés à l'état civil.
- **Objectif opérationnel 6 : Pourvoir à la santé, l'hygiène, l'alimentation et la nutrition des élèves**

La réalisation de cet objectif passe par les actions suivantes :

- assurer le suivi sanitaire et nutritionnel des élèves ;
- mettre en place des dispositifs d'hygiène (toilettes, laves mains, eau potable...);
- assurer la récupération nutritionnelle des enfants affectés ;
- approvisionner à temps (dès octobre) les écoles en cantines scolaires permettant de couvrir toute l'année scolaire ;
- renforcer la capacité des structures à mettre en place les cantines endogènes ;
- fournir du cash aux enfants des déplacés internes et/ou des rations à emporter selon les besoins ;
- appuyer les Activités génératrices de revenus (AGR) via les Associations des Mères Educatrices (AME) pour renforcer l'autonomie des déplacés et des réfugiés.

- **Objectif opérationnel 7 : Renforcer la résilience des acteurs**

Le renforcement de la résilience des structures et des acteurs procède de l'assimilation d'un certain nombre de capacités techniques et logistiques. A cet effet, les actions suivantes seront conduites :

- former les acteurs à développer des plans de préparation et de réponse ;
- organiser des exercices de simulation de crise dans les structures éducatives ;
- organiser des activités ludiques permettant l'évacuation du stress dans les zones touchées par l'insécurité ;
- constituer des stocks de sécurité (fournitures, équipements, tentes, kits divers) ;
- former les acteurs à l'identification du stress et le système d'orientation des personnes dans le besoin vers les spécialistes ;
- élaborer des plans de préparation et de réponses par structure.

4.2. Axe stratégique 2 : enseignement et apprentissage de qualité

Cet axe contribuera à la mise aux normes 2 et 3 de l'INEE portant respectivement sur l'enseignement et l'apprentissage efficaces et les enseignants et autres personnels de l'éducation qualifiés.

Résultat attendu 2 : Les enfants des zones à forts défis sécuritaires reçoivent un enseignement/apprentissage de qualité dans un environnement sain et sécurisé.

4.2.1- Objectif stratégique

Garantir un enseignement/apprentissage de qualité à tous les enfants des zones à forts défis sécuritaires par le renforcement des capacités des personnels de l'éducation, des autres acteurs impliqués et la mise en œuvre d'approches pédagogiques adaptées aux situations d'urgence.

- **Objectif opérationnel 1 : Définir des programmes scolaires pertinents, appropriés et adaptés au contexte et aux besoins particuliers des apprenants des zones affectées par la crise sécuritaire (norme 1, programmes scolaires).**

Il s'agira dans ce volet de définir des programmes d'éducation et de formation adaptés aux groupes cibles et de déterminer un contenu à minima facilitant le rattrapage scolaire et intégrant :

- (i) des *savoirs* en mathématiques, langue, sciences humaines et valeurs culturelles ;
- (ii) de savoir-faire dans les domaines des compétences techniques et professionnelles adaptées aux réalités locales, de la négociation, de la coopération, de la créativité, des AGR, visant à faciliter l'insertion et l'employabilité dans le tissu économique local ;
- (iii) des *savoir-être* pour bâtir une culture de la paix, de la non-violence, afin d'outiller les différentes cibles pour une bonne gouvernance ;
- (iv) le *savoir vivre ensemble*, relatif à l'hygiène corporelle et vestimentaire, à la gestion de l'environnement et aux comportements responsables tels que les compétences de vie courante, les valeurs morales et éthiques, le respect de soi et des autres, la tolérance, l'ouverture d'esprit, la culture de la paix, la citoyenneté, l'estime de soi, la santé, la protection contre les violences, savoir se protéger contre les risques, les dangers et les tentations, la santé sexuelle et reproductive, Ces compétences sont utiles aussi bien aux filles qu'aux garçons. Spécifiquement pour les filles, il y a aura des programmes sur la gestion de l'hygiène menstruelle, la gestion responsable de la sexualité. Ainsi, ceux-ci imposent de :
 - réorganiser le temps scolaire en prenant en compte les activités hors classe (activités récréatives et d'épanouissement) ;
 - Mettre en place des programmes modulaires de rattrapage scolaire et de cours accélérés selon le volume horaire perdu par les groupes de niveau des déplacés et des réfugiés. Dans ce cadre, la direction en charge des curricula développera un portefeuille de programmes prêts à être déployé selon les cas de figure ;
 - Elaborer et/ou mettre en œuvre des programmes alternatifs tels que ceux destinés aux groupes spécifiques (foyers coraniques, nomades...) ;
 - Etendre le programme Enseignement Franco-Arabe (EFA) en fonction de la demande communautaire.
- **Objectif opérationnel 2 : Outiller conséquemment les personnels éducatifs et les autres acteurs des zones touchées à assurer un enseignement / apprentissage de qualité (norme 2, formation du personnel)**

Le renforcement des capacités des personnels enseignants et autres personnels de l'éducation des zones affectées reposera sur un dispositif de formation périodique, pertinente, structurée et adaptée aux besoins et aux circonstances. Un guide consolidé d'éducation en situation d'urgence à l'intention des enseignants sera élaboré et mis à la disposition de chaque enseignant pour faciliter l'appropriation des nouvelles orientations. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- former les enseignants sur les approches pédagogiques innovantes comme la classe inversée, l'approche SSA/P, approche ELAN, multigrade etc.;
- renforcer les capacités des enseignants en pédagogie différenciée et en pédagogie de grands groupes ;

- apporter une assistance psychosociale aux acteurs affectés ;
- former les acteurs (enseignants, APE, AME, COGES, élus locaux, responsables administratifs) à l'approche safe school et en secourisme ;
- former les enseignants et les autres acteurs de l'éducation à la prise en charge psychosociale des élèves affectés ;
- former les autres acteurs du niveau central, déconcentré, décentralisé et communautaire (leaders religieux, coutumiers, politiques, partenaires sociaux, etc.) en analyse et gestion des conflits, en négociation et communication non violente, en éducation sensible aux conflits, en éducation à la paix etc. ;
- introduire ces modules dans les contenus d'enseignement et de formation des écoles et instituts de formation des personnels de l'éducation ;
- intégrer l'appropriation de ces approches dans la stratégie de formation continue des personnels de l'éducation.
- **Objectif opérationnel 3 : Pratiquer un enseignement/apprentissage participatif, inclusif, centré sur l'apprenant, utilisant les ressources endogènes et les méthodes appropriées d'évaluation et de validation (Norme 3, enseignement et processus d'apprentissage et norme 4, l'évaluation des résultats).**

L'opérationnalisation de cet objectif consistera à :

- effectuer une évaluation diagnostique des apprentissages dès le retour des enfants en classe ;
- utiliser les ressources locales communautaires pour accroître l'accessibilité en attendant la mise aux normes ;
- utiliser les langues nationales là où cela est possible ;
- déterminer et négocier des créneaux pour la mise en œuvre de la remédiation pédagogique et des cours de rattrapage ;
- développer des stratégies d'éducation par les pairs en faisant appel au volontariat ;
- mettre en place un dispositif de suivi communautaire des enfants ;
- mettre en place un système d'évaluation et de validation des enseignements/apprentissages d'éducation en situations d'urgence (EGRA, EGMA2 ...) ;
- restaurer l'utilisation du livret/fiche de suivi scolaire pour tous les enfants afin de faciliter leur identification et réinscription.
- **Objectif opérationnel 4 : Appliquer des mesures spécifiques de motivation à l'égard des enseignants et autres personnels de l'éducation des zones à forts défis sécuritaires. (norme 5 sur les conditions de travail)**

Il s'agit de :

- assurer la gestion efficace de l'information sensible par la discrétion ;
- protéger les sources d'information ;
- apporter un appui spécifique au fonctionnement des écoles affectées ;
- reconnaître le mérite des acteurs en leur adressant des lettres de félicitations, d'encouragement ou autres distinctions honorifiques ;

- décerner des attestations de participation aux acteurs de l'éducation ayant participé à des programmes structurés d'accueil des enfants déplacés.
- **Objectif opérationnel 5 : Doter les écoles des zones affectées par la crise sécuritaire en matériel pédagogique et didactique adapté (Norme 5, condition de travail et Norme 7, appui et supervision des écoles).**

Le matériel didactique constitue un facteur déterminant de la qualité des enseignements/apprentissages. Il est nécessaire de :

- doter les élèves et les établissements en matériel pédagogique et didactique approprié ;
- produire des supports didactiques endogènes;
- améliorer l'accès aux ressources documentaires et aux supports d'enseignement physiques et virtuels (plateforme virtuelle, tablettes éducatives, forum de discussions, postes radio, lampes solaires, etc.) ;
- apporter une dotation supplémentaire en manuels pédagogiques et supports didactiques aux structures éducatives hôtes ;
- doter les élèves issus des ménages vulnérables en kits scolaires ;
- assurer un suivi/conseils plus régulier des écoles et établissements affectés

4.3- Axe stratégique 3 : Pilotage et coordination

Pour cet axe stratégique qui contribue à la mise en œuvre de la Norme 4 de l'INEE (Politique Educative) et des Normes fondamentales, 1,2 et 3 portant respectivement sur la participation communautaire, la coordination et l'analyse, il est important de définir les instances et un mécanisme de pilotage au niveau national, régional et provincial devant aboutir à la mise en œuvre des activités, au suivi et à l'évaluation des programmes qui seront adoptés dans le cadre de la présente stratégie de scolarisation des enfants des zones à forts défis sécuritaires. Cet axe stratégique se décline en un objectif stratégique et en deux objectifs opérationnels.

4.3.1 Objectif stratégique :

Elaborer un dispositif opérationnel de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires

- **Objectif opérationnel 1 : élaborer un dispositif opérationnel de coordination de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires (Norme fondamentale 1, Norme 1 de la Participation communautaires et Norme 1 de la Coordination)**

Il s'agit de:

- mettre en place une structure de coordination et de mise en œuvre de la stratégie placée sous l'autorité du Ministre en charge de l'éducation nationale;
- mettre en place des instances (ministérielle et inter- ministérielle) et des cadres de concertation à tous les échelons en collaboration avec les communautés et les PTF;
- élaborer et adopter un plan de communication;
- élaborer et adopter un code de bonne conduite qui décline les responsabilités des parties prenantes;
- créer un cadre de concertation Sécurité/Défense/ / /MENAPLN/MESRSI/MFSNAH/MINEFID/Partenaires;
- renforcer les capacités des acteurs de coordination;
- mettre en place un mécanisme de planification inclusive et participative sensible aux crises dans le cadre du Nexus ;
- mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources pour le financement de la stratégie;
- sensibiliser les communautés pour leur implication dans la mise en œuvre de la stratégie ;
- impliquer les communautés à l'analyse, la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation des interventions.
- identifier et optimiser l'utilisation des ressources communautaires dans la gestion de la crise;
- mettre en place des cellules de veille à tous les niveaux.

Objectif opérationnel 2 : mettre en place un dispositif d'analyse des situations et de suivi-évaluation des activités (Normes fondamentales 1, 2, 3, 4 de l'Analyse)

La mise en place de ce dispositif permettra de :

- élaborer et valider un plan et des outils de suivi-évaluation à tous les niveaux,
- élaborer des outils de collecte, de traitement et de diffusion de données statistiques et la gestion de l'information ;
- tenir des sessions et des rencontres des différentes instances ;
- effectuer des missions de suivi régulier, de contrôle et d'évaluation de la stratégie.
- effectuer des évaluations préliminaires des besoins des zones touchées;
- développer des stratégies d'intervention d'éducation inclusive comprenant une description du contexte, des obstacles au droit à l'éducation et des stratégies pour surmonter ces obstacles ;
- réaliser des évaluations systématiques pour améliorer la qualité des interventions et la prise de responsabilité.

V- FINANCEMENT DE LA STRATEGIE

5.1- Mécanisme de financement

L'Etat burkinabè mettra tout en œuvre pour relever le défi du financement de la stratégie qui est par ailleurs un défi de développement socio-économique. Il mènera les plaidoyers nécessaires afin de bénéficier de l'accompagnement de ses partenaires techniques et financiers. Les acteurs de développement comme le secteur privé, les partenaires sociaux, les ONG et associations seront associés dans ce mécanisme.

Pour le MENAPLN, la mise en œuvre de cette stratégie repose inévitablement sur la réalisation d'un certain nombre d'activités en plus des besoins exprimés par les acteurs locaux. A cet effet l'engagement de l'Etat et de ses partenaires contribuera à une flexibilité du mécanisme de financement du compte d'affectation spécial du trésor (CAST) par la mise en place d'une ligne de crédit spéciale orientée uniquement sur les différentes actions de la stratégie placée sous la responsabilité de la structure de coordination. Cette ligne vise à permettre la prise en charge efficiente et efficace des préoccupations des acteurs sur le terrain, sans exclusions des autres initiatives qui viendraient à être prises par les partenaires techniques et financiers.

Les autres ministères et institutions concernées feront une estimation des besoins d'accompagnement et d'appui à la mise en œuvre de cette stratégie et participeront aux instances de coordination en vue d'une meilleure coordination/capitalisation des interventions.

Cette stratégie s'appuiera sur les initiatives déjà mises en œuvre et les projets éducatifs existants dans les régions concernées.

5.2- Coût de la stratégie

Tableau 8: Actions et coûts de la stratégie de 2019 à 2021

PROGRAMMES	COUTS ESTIMATIFS EN MILLIERS DE FCFA			
	2019	2020	2021	TOTAL
Accès à l'éducation dans un environnement sain et sécurisé	33 381 850	40 890 550	49 598 350	123 670 750
Qualité de l'enseignement et des apprentissages	7 325 667	7 364 167	7 364 667	22 154 501
Pilotage et coordination	679 919	326 975	326 975	1 333 869
Total	41 387 436	48 581 692	57 089 992	147 159 120

**TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS DE MISE
EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION**

VI- MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION

6.1- Dispositifs de mise en œuvre

6.1.1- Les organes de pilotage

Il sera créé une structure chargée de la coordination de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie. Cette structure sera renforcée par la mise en place d'instances ministérielle et interministérielle et des cadres de concertation à tous les échelons en collaboration avec les communautés, les collectivités, les humanitaires, les ONG et associations, les PTF et les partenaires sociaux.

6.1.2- Les étapes de la mise en œuvre :

La mise en œuvre de cette stratégie se fera selon les étapes suivantes :

- **Etape 1** : élaboration d'un plan d'actions, des outils de suivi-évaluation et d'une cartographie des interventions de la stratégie ;
- **Etape 2** : mise en place des instances de coordination, de gestion, de suivi et d'évaluation par les parties prenantes et à tous les niveaux (central et déconcentré).
- **Etape 3** : mobilisation sociale en vue de l'adhésion de tous les acteurs et partenaires du système éducatif dans les régions concernées
- **Etape 4** : détermination des besoins de scolarisation dans les régions concernées

Les structures déconcentrées du MENAPLN procéderont à l'identification de tous les établissements pouvant permettre la reprise et la poursuite des activités d'enseignements et d'apprentissages.

- **Etape 5**: réorganisation de l'année scolaire pour les établissements affectés

En fonction des situations, il sera proposé une réorganisation du calendrier scolaire. Il s'agira de réadapter les volumes horaires et les contenus d'enseignements et d'adopter de nouveaux emplois de temps en conformité avec les dispositions pédagogiques.

- **Etape 6** : renforcement des capacités des acteurs

Les besoins nécessaires étant recensés, il s'agit de renforcer les capacités des acteurs sur les approches pédagogiques appropriées en vue de la mise en œuvre efficace de la stratégie. Il s'agira de :

- Former les personnels enseignants du préscolaire, du primaire, du post-primaire et secondaire sur les approches éducatives innovantes et sur le secourisme ;
- former les acteurs sur l'approche Safe School et la prise en charge psychosociale;

- former le personnel administratif sur les droits des enfants et l'utilisation des outils technologiques;
 - former les acteurs du suivi de la mise en œuvre des approches innovantes.
- **Etape 7** : création de conditions d'un bon enseignement/apprentissage

Dans le souci d'assurer un bon déroulement des activités pédagogiques un certain nombre d'actions doivent être entreprises :

- assurer le retour ou le redéploiement des enseignants en mettant en place un dispositif sécuritaire approprié ;
 - acquérir et mettre à disposition des matériels pédagogiques (kits scolaires, lampes solaires, poste-radios, clés USB, tablettes éducatives, cartes mémoires, plateformes éducatives pour le e-learning, etc.).
- **Etape 8** : mise en œuvre des approches pédagogiques

Cible 1 : cas des élèves déplacés n'ayant pas connu un grand retard, i.e moins de deux à trois mois de cours, quel que soit le niveau, intégrer dans les classes disponibles tout en prévoyant des cours de rattrapage selon des modalités qui feront l'objet d'un guide pédagogique approprié.

Cible 2 : cas des élèves ayant connu un retard considérable (plus de 3 mois), ouvrir des dispositifs appropriés de prise en charge avant leur réintégration dans les classes existantes.

- la stratégie de scolarisation accélérée/passarelle (SSA/P 1 ou 2) pour les élèves du primaire : La Stratégie de Scolarisation Accélérée/Passerelle (SSA/P) est une initiative de la Fondation Stromme. La Stratégie de Scolarisation Accélérée / Passerelle 1 est un processus d'enseignement/apprentissage permettant aux enfants non scolarisés ou déscolarisés avant le CE de bénéficier de 9 mois de cours intensifs pour rejoindre la classe de CE2 de l'école formelle:
 - ❖ 2 mois en langue nationale ;
 - ❖ 7 mois en français pour une appropriation des programmes d'enseignement des classes de CP et CE1.
- la SSA/P 2 permet en deux ans de présenter les enfants à l'examen du CEP. Cette formule sera proposée aux enfants qui auraient complété la SSA/P 1 et ceux qui auraient abandonné l'école à partir du CE1.

Les élèves du post-primaire et du secondaire pourraient bénéficier des programmes aménagés de cours accélérés à la carte, ou intégrer une classe de niveau inférieur lorsqu'une évaluation diagnostique atteste qu'ils n'ont pas le niveau pour poursuivre normalement.

- l'éducation par les tablettes éducatives : C'est une approche qui permet de toucher les enfants des zones difficilement accessibles (, zones à forts défis sécuritaires). Elle constitue un excellent moyen d'auto-apprentissage surtout pour des jeunes qui ont au moins le niveau de la quatrième année du

primaire. Elle pourrait être proposée aux enfants déplacés répondant à ce critère moyennant un accompagnement didactique par des tuteurs;

- Plateforme éducative : c'est un moyen de formation et d'apprentissage à distance, une alternative aux infrastructures éducatives, une autonomie d'apprentissage chez les apprenants, une reprise des cours sans se déplacer. Cette formule peut également être un support additionnel pour les enfants accusant un retard déjà pris en charge dans l'une ou l'autre formule ci-dessus décrite.

Cible 3 : cas des élèves dont les écoles sont fermées et qui sont restés sur place

- Le programme d'éducation par la radio (PER) est :
 - ❖ un service pour les enfants touchés par la crise pour leur garantir une certaine routine éducative et protectrice;
 - ❖ une plateforme alternative aux infrastructures pour l'apprentissage ;
 - ❖ pour les enfants déjà scolarisés (4-7 années de scolarisation) ;
 - ❖ Contient des messages de protection ;
- L'éducation par les tablettes éducatives : elle peut être adaptée aux enfants restés sur place et dont les écoles sont fermées sous réserve que cet outil ne les expose pas;
- Les émissions interactives par l'audio (EIA) : L'approche Education Interactive à l'audio (EIA) est mise en œuvre par le MENAPLN, avec l'appui financier de la Banque Mondiale au profit des enfants de 3-5 ans dans les Bisongo des régions de l'Est, du Centre-Est, du Centre et du centre-Sud pour une phase pilote. Elle peut être bien exploitée en situation d'urgence pour maintenir les enfants dans la routine éducative ;
- La plateforme éducative : elle offre une possibilité d'interaction avec les élèves ayant un certain niveau et bénéficiant d'un encadrement spécifique pour être bénéfique et évaluable.

Les trois (3) cibles vont bénéficier de l'éducation pour la paix qui est une approche visant à faire de l'école un espace de promotion de la paix. A travers elle, il s'agit d'adopter et d'appliquer des mesures concrètes pour la promotion et la consolidation de la paix en milieu scolaire. Parmi ces mesures, on peut citer : la communication basée sur la non-violence, l'adoption d'attitudes et de comportements responsables, le respect d'un code de bonne conduite consensuellement élaboré, l'entraide, la tolérance, le pardon, la solidarité, etc. Elle prend en compte l'éducation inclusive à travers la pédagogie différenciée, la pédagogie de groupe, le tutorat, l'éducation civique et morale.

- **Etape 9** : suivi-évaluation administratif et pédagogique

Il sera entrepris des actions de suivi-évaluations administratif et pédagogique par les acteurs des niveaux central et déconcentré.

6.2- Suivi évaluation de la stratégie

6.2.1- Outils d'évaluation

Pour être efficace, la stratégie s'appuiera sur les outils suivants :

- L'évaluation rapide des besoins ;
- L'évaluation à mi-parcours ;
- L'évaluation finale.

6.2.2.- Instances de revue de la stratégie

- **La revue sectorielle**

La revue sectorielle qui constitue la seule instance de décision aura lieu deux fois par ans. La revue sectorielle annuelle examinera et validera le bilan sectoriel de la mise en œuvre de la stratégie, ainsi que les perspectives sectorielles, à partir des outils de suivi et d'évaluation élaborés à cet effet.

- **Les revues régionales et provinciales**

Les revues régionales correspondront aux réunions des niveaux régional et provincial. Elles auront lieu au moins une fois par mois.

VII- Risques majeurs et mesures d'atténuation

Les principaux risques liés à la mise en œuvre de la stratégie sont entre autres :

- les risques liés à la forte mobilité des populations ;
- les risques liés aux troubles socio-politiques ;
- les risques liés à la recrudescence des attaques ;
- le risque financier ;
- le risque lié à la crise économique.

7.1- Risques liés à la forte mobilité des populations

La forte mobilité des populations est assurément un handicap. Pour minimiser ce risque, il s'agira d'une part de mettre en place un dispositif approprié qui maintiendra les populations sur leurs lieux d'habitation et d'autre part de mettre en œuvre une approche proactive qui permettra de suivre la mobilité de ces populations afin de leur apporter les besoins éducationnels nécessaires sur leurs nouvelles destinations.

7.2- Risques liés aux troubles socio-politiques

La mise en œuvre de la stratégie appelle un certain nombre d'actions sur le terrain. La réussite de ces actions est tributaire des résultats des concertations entre le Gouvernement et les organisations de défense des intérêts des personnels de l'éducation et des élèves. Des conflits répétés entre ces deux entités liées aux décisions à prendre constituent aussi une source qui pourra compromettre la réussite de la stratégie.

Pour atténuer ce risque, les cadres de dialogue devront être exploités à bon escient. Des rencontres de concertation pourraient être convoquées en cas de besoin pour éviter des conflits socio-ethniques (cas de Yirgou).

7.3- Risques sécuritaires

La recrudescence et la gravité des attaques constituent un véritable obstacle à la mise en œuvre des stratégies parce qu'elles annihilent les efforts de fourniture de services éducatifs. Particulièrement dans les régions concernées, la menace terroriste a engendré des difficultés de fonctionnement de plusieurs services dont l'éducation. Aussi, sachant qu'aucun développement n'est possible sans la sécurité et la paix, il faut résolument œuvrer à juguler ce risque terroriste afin de préserver les acquis du système éducatif et garantir la mise en œuvre effective de cette stratégie.

7.4- Risque financier : contrainte budgétaire, faible capacité d'absorption

Au nombre des risques financiers, on peut retenir entre autres : i) les contraintes budgétaires pouvant affecter le volume des ressources financières et matérielles à consacrer à la réalisation de la stratégie ; ii) les difficultés de mobilisation des ressources pour son exécution ; iii) la faible capacité d'absorption des ressources allouées au secteur de l'éducation et de la formation.

Pour faire face à ces risques financiers, le secteur devra mettre en œuvre une stratégie efficace de mobilisation et d'absorption des ressources.

7.5- Risque lié aux effets de la crise économique

L'assistance internationale pour financer ce type de stratégie est tributaire de la stabilité de l'environnement économique du pays. Un environnement marqué par des crises économiques et financières affecterait les capacités de financement de la stratégie, d'où la nécessité de développer les actions de veille et d'anticipation par une mise en place du NEXUS : HUMANITAIRE-DEVELOPPEMENT- SECURITAIRE.

CONCLUSION

Les différentes orientations et approches pédagogiques de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires ont fait l'objet de consensus par l'ensemble des acteurs des niveaux décentralisé, déconcentré et central, des PTF, ONG et associations intervenant dans le secteur de l'éducation. La mise en œuvre de la SSEZDS 2019-2024 se fera selon l'approche programme et la nomenclature du budget programme. Elle est déclinée en trois axes stratégiques qui sont :

- **axe stratégique 1** : Accès à l'éducation et environnement d'apprentissage sûr et protecteur ;
- **axe stratégique 2** : enseignement et apprentissage de qualité ;
- **axe stratégique 3** : Politiques éducatives et coordination.

La SSEZDS 2019-2024 s'exécutera à partir d'un plan d'action triennal glissant dont le premier couvre la période 2019 – 2021.

La réussite de cette ambitieuse stratégie nécessite la mise en œuvre effective des actions et mesures détaillées dans les différents programmes, dans une synergie partenariale avec tous les intervenants notamment l'Etat et les PTF. Les facteurs de risque identifiés doivent être atténués par des mesures idoines. Il s'agit d'une part, de mettre en place des mesures efficaces de sécurité et un mécanisme de financement approprié dans un contexte de rareté des ressources ; d'autre part, d'assurer une communication pertinente et efficace à l'endroit des populations et de tous les acteurs en vue d'obtenir leur adhésion et leur participation effective à la mise en œuvre de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaire au Burkina Faso.

Table des matières

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	II
SIGLES ET ABREVIATIONS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX	3
I. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DU PAYS.....	4
1.1- Contexte général	4
1.2- Contexte sécuritaire	4
II. DIAGNOSTIC DU SECTEUR DE L'EDUCATION	5
2.1- Situation générale du système éducatif burkinabè.....	5
2.2- Analyse de la vulnérabilité du système éducatif face aux crises	6
2.2.1- Analyse des impacts et risques potentiels	6
Au total, OCHA estime les besoins humanitaires pour 2019 comme suit :.....	10
2.2.2- Brève analyse de la performance du système éducatif	10
2.2.3- Analyse des capacités du système éducatif	12
2.2.4- Synthèse des forces et faiblesses du système éducatif	14
2.3- Impact de la crise sécuritaire sur le système éducatif	15
2.3.1- La destruction et la fermeture d'écoles et d'établissements.....	15
2.3.2- Etat des enseignants affectés	17
2.3.3- Situation des élèves affectés par la crise sécuritaire	17
2.3.4- Les mouvements de populations	17
2.3.5- Mesures et initiatives prises pour sauver l'année scolaire 2017-2018.....	18
2.4- Synthèse du diagnostic environnemental externe : opportunités et menaces.....	19
2.5- Enjeux et défis du secteur de l'éducation des zones touchées par la crise sécuritaire.....	19
2.5.1- Garantie de la sécurisation complète des acteurs et structures d'éducation.....	20
2.5.2- Maintien et continuité de l'éducation dans les zones touchées par la crise sécuritaire	20
2.5.3- Coordination des interventions d'urgence	21
2.5.4- Les défis au niveau du financement.....	21
DEUXIEME PARTIE : ELEMENTS DE LA STRATEGIE DE SCOLARISATION DES ELEVES DES ZONES A FORTS DEFIS SECURITAIRES	23
III. FONDEMENTS, VISION, PRINCIPES DIRECTEURS, OBJECTIFS ET AXES DE LA STRATEGIE	24
3.1- Fondements	24
3.1.1- Au niveau international.....	24
3.1.2- Au niveau national	24
3.2- Vision de la stratégie de scolarisation des élèves des zones a forts défis sécuritaires	24
3.3- Principes directeurs de la stratégie de scolarisation des élèves des zones a forts défis sécuritaires ..	25
3.4- Orientations stratégiques et objectifs	26
IV- PRESENTATION DES AXES ET DES OBJECTIFS STRATEGIQUES.....	28
4.1. Axe stratégique 1 : Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage sûr et protecteur ..	28
4.1.1- Objectif stratégique	28
4.2. Axe stratégique 2 : enseignement et apprentissage de qualité.....	30
4.2.1- Objectif stratégique	30
4.3.1 Objectif stratégique :	33
Elaborer un dispositif opérationnel de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires.....	33
V- FINANCEMENT DE LA STRATEGIE	35
5.1- Mécanisme de financement	35
5.2- Coût de la stratégie	36
VI- MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE, DE SUIVI ET D'EVALUATION	- 37 -

TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	- 37 -
6.1- Dispositifs de mise en œuvre	- 38 -
6.1.1- Les organes de pilotage.....	- 38 -
6.1.2- Les étapes de la mise en œuvre :	- 38 -
6.2- Suivi évaluation de la stratégie.....	- 41 -
6.2.1- Outils d'évaluation	- 41 -
6.2.2.- Instances de revue de la stratégie	- 41 -
VII- RISQUES MAJEURS ET MESURES D'ATTENUATION	- 42 -
7.1- Risques liés à la forte mobilité des populations.....	- 42 -
7.2- Risques liés aux troubles socio-politiques	- 42 -
7.3- Risques sécuritaires.....	- 42 -
7.4- Risque financier : contrainte budgétaire, faible capacité d'absorption.....	- 42 -
7.5- Risque lié aux effets de la crise économique	- 43 -
CONCLUSION.....	- 44 -
- axe stratégique 1 :	- 44 -
- axe stratégique 2 :	- 44 -
- axe stratégique 3	- 44 -
TABLE DES MATIERES	- 45 -
ANNEXE 1 : CADRE DE RESULTATS POUR LA PERIODE 2019-2024.....	I
ANNEXES 2 : COUT DES ACTIVITES ET DES ACTIONS PAR AXE STRATEGIQUE DE 2019 A 2021	X
ANNEXE 3 : CARTOGRAPHIES DES ZONES TOUCHEES POUR LE PRIMAIRE	XXII
ANNEXE 4: CARTOGRAPHIES DES ZONES TOUCHEES POUR LE POST-PRIMAIRE ET	
SECONDAIRE	XXVIII
ANNEXE 5 : CARTOGRAPHIE DES INTERVENTIONS.....	XXX

Annexe 1 : Cadre de résultats pour la période 2019-2024

Produits	Indicateurs de performance	Valeur de base 2018	Cible 2024	Moyens de vérification	Méthodes de collecte des données	Fréquence	Responsables
Loi d'orientation de l'Education							
Priorités Nationales/ ; PNDES, Axe 2 : Développement du capital humain ; PSEF,							
Instruments internationaux de référence : Normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situation d'urgence (INEE) ; Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 ; quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949 ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 ; Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 ; principes directeurs relatifs au déplacement des personnes à l'intérieur de leur propres pays (non contraignants) (1998) ; Convention relative aux droits des personnes handicapées ; Déclaration <i>Safe school</i> (2014) ; Objectif 4 des ODD 2030, etc.							
Effets de la stratégie Le Burkina Faso bénéficie d'un environnement scolaire sain, pacifique et sécurisé qui garantit et favorise la continuité efficace des activités d'enseignement et apprentissages sur toute l'étendue du territoire national							
Produits de la stratégie par axe							
Produit 1 : d'ici à 2024, la scolarisation de tous les enfants, la protection et le bien-être des acteurs de l'éducation et le renforcement des capacités d'accueil des structures éducatives dans les régions à forts défis sécuritaires sont assurés							
Produit 2 : d'ici à 2024, un enseignement/apprentissage de qualité à tous les enfants des zones à forts défis sécuritaires par le renforcement des capacités des personnels de l'éducation, des autres acteurs impliqués et la mise en œuvre d'approches pédagogiques adaptées aux situations d'urgence est garanti							
Produit 3 : d'ici à 2024, un dispositif opérationnel de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires est élaboré							
Produit 1 : d'ici à 2024, la	Taux brut de préscolarisation			Annuaire	Enquête administrative	Annuelle	DGESS/MENAP

Produits	Indicateurs de performance	Valeur de base 2018	Cible 2024	Moyens de vérification	Méthodes de collecte des données	Fréquence	Responsables
scolarisation de tous les enfants, la protection et le bien-être des acteurs de l'éducation et le renforcement des capacités d'accueil des structures éducatives dans les régions à forts défis sécuritaires sont assurés	National	4,1%	16,6%	statistique			LN
	Sahel	0,5%					
	Est	1,1%					
	Boucle du Mouhoun	1,4%					
	Nord	1,8%					
	Centre-Nord	3,6%					
	Centre-Est	3,3%					
	Taux brut de scolarisation primaire		101,8%	Annuaire statistique	Enquête administrative	Annuelle	DGESS/MENAP LN
	National	90,7%					
	Sahel	53,4%					
Est	63,8%						
Boucle du Mouhoun	85,2%						
Nord	112,3%						
Centre-Nord	84,8%						
Centre-Est	91,7%						
Taux brut de scolarisation post-primaire			Annuaire statistique	Enquête administrative	Annuelle	DGESS/MENAP LN	

Produits	Indicateurs de performance	Valeur de base 2018	Cible 2024	Moyens de vérification	Méthodes de collecte des données	Fréquence	Responsables
	National	52,0%	64,7%				
	Sahel	13,6%					
	Est	37,2%					
	Boucle du Mouhoun	52,9%					
	Nord	52,4%					
	Centre-Nord	36,3%					
	Centre-Est	47,8%					
	Taux brut de scolarisation au secondaire						
	National	17,6%	20,8%				
	Sahel	3,4%					
	Est	10,7%		Annuaire statistique	Enquête administrative	Annuelle	DGESS/MENAP LN
	Boucle du Mouhoun	15,7%					
	Nord	16,7%					
	Centre-Nord	11,0%					
	Centre-Est	15,1%					
	Indicateur 1.1 : proportion des structures éducatives fonctionnelles sécurisées	ND	100% des structures éducatives fonctionnelles	Rapport DGESS	Revue de données administratives	Trimestrielle	DGESS/MENAP LN

Produits	Indicateurs de performance	Valeur de base 2018	Cible 2024	Moyens de vérification	Méthodes de collecte des données	Fréquence	Responsables
			sécurisées				
	Indicateur 1.2 : taux de réouverture des structures éducatives fermées	ND	100%	Rapport DGEFG	Revue de données administratives	Trimestrielle	DGEFG/MENAP LN
	Indicateur 1.3 : taux d'accès des filles et des enfants en situation de vulnérabilité (ESH, OEV, etc.)	ND	100%	Rapport DAMSSE	Revue de données administratives	Annuelle	DAMSSE
	Indicateur ... : taux de maintien des files et des enfants en situation de vulnérabilité (ESH, OEV, etc.)	ND	100%	Rapport DAMSSE	Revue de données administratives	Annuelle	DAMSSE
	Indicateur 1.4 : Nombre d'espaces éducatifs inclusifs pour les élèves déplacés créés	ND	60	Rapport DGEFG	Revue de données administratives	Trimestrielle	DGEFG/MENAP LN
	Indicateur 1.5 : proportion des élèves déplacés réinscrits	ND	100%	Rapport DGEFG	Revue de données administratives	Annuelle	DGEFG
	Indicateur 1.6 : proportion des élèves ayant bénéficié de prise en charge sanitaire, d'hygiène, d'alimentation et de nutrition	ND	100%	Rapport DAMSSE	Revue de données administratives	Trimestrielle	DAMSSE
	Indicateur 1.7 : niveau de satisfaction de la résilience	ND	100%	Rapport DGEFG	enquête administrative	Trimestrielle	DGEFG

Produits	Indicateurs de performance	Valeur de base 2018	Cible 2024	Moyens de vérification	Méthodes de collecte des données	Fréquence	Responsables
	des acteurs						
Produit 2 : un enseignement/apprentissage de qualité à tous les enfants des zones à forts défis sécuritaires par le renforcement des capacités des personnels de l'éducation, des autres acteurs impliqués et la mise en œuvre d'approches pédagogiques adaptées aux situations d'urgence est garanti	Taux d'achèvement au primaire						
	National	63%	84,5%	Annuaire statistique	Enquête administrative	Annuelle	DGESS/MENAP LN
	Sahel	27%					
	Est	43%					
	Boucle du Mouhoun	60,6%					
	Nord	71%					
	Centre-Nord	50,4					
	Centre-Est	65,6%					
	Taux d'achèvement au post-primaire						
	National	40,6%	45%	Annuaire statistique	Enquête administrative	Annuelle	DGESS/MENAP LN
	Sahel	8,6%					
	Est	32,0%					
	Boucle du Mouhoun	40,0%					
	Nord	36,9%					
Centre-Nord	30,7%						
Centre-Est	33,5%						

Produits	Indicateurs de performance	Valeur de base 2018	Cible 2024	Moyens de vérification	Méthodes de collecte des données	Fréquence	Responsables
	Taux d'achèvement au secondaire						
	National	14,8%	14,9%				
	Sahel	2,5%					
	Est	8,9%		Annuaire statistique	Enquête administrative	Annuelle	DGESS/MENAP LN
	Boucle du Mouhoun	12%					
	Nord	13,7%					
	Centre-Nord	8,8%					
	Centre-Est	11,4%					
	Taux de réussite au CEP						
	National	65,8%					
	Sahel	61,8%					
	Est	70,9%		Annuaire statistique	Enquête administrative	Annuelle	DGESS/MENAP LN
	Boucle du Mouhoun	58,5%					
	Nord	59,2%					
	Centre-Nord	65,3%					
	Centre-Est	65,9%					
	Taux de réussite au BEPC			Annuaire statistique	Enquête administrative	Annuelle	DGESS/MENAP LN

Produits	Indicateurs de performance	Valeur de base 2018	Cible 2024	Moyens de vérification	Méthodes de collecte des données	Fréquence	Responsables
	National	42,9%					
	Sahel	44,0%					
	Est	40,7%					
	Boucle du Mouhoun	45,4%					
	Nord	44,3%					
	Centre-Nord	42,2%					
	Centre-Est	46,1%					
	Taux de réussite au Baccalauréat						
	National	40,9%					
	Sahel	38,6%					
	Est	37,8%		Annuaire statistique	Enquête administrative	Annuelle	DGESS/MENAP LN
	Boucle du Mouhoun	40,3%					
	Nord	38,9%					
	Centre-Nord	43,2%					
	Centre-Est	43,1%					

Produits	Indicateurs de performance	Valeur de base 2018	Cible 2024	Moyens de vérification	Méthodes de collecte des données	Fréquence	Responsables
	Indicateur 1.1 : nombre de programmes scolaires pertinents, appropriés et adaptés au contexte et aux besoins particuliers des apprenants des zones affectées par la crise sécuritaire définis	ND	1 programme par discipline et par niveau d'enseignement	Rapport DGREIP	Revue de données administratives	Trimestrielle	DGREIP/MENA PLN
	Indicateur 1.2 : proportion des personnels éducatifs et des autres acteurs des zones touchées conséquemment outillés à assurer un enseignement / apprentissage de qualité	ND	100%	Rapport DGEFG	Revue de données administratives	trimestrielle	DGEFG/MENAP LN
	Indicateur 1.3 : nombre d'enseignant utilisant un enseignement/apprentissage participatif, inclusif, centré sur l'apprenant, utilisant les ressources endogènes et les méthodes appropriées d'évaluation et de validation	ND	5032	Rapport DGEFG	Revue de données administratives	trimestrielle	DGEFG/MENAP LN
	Indicateur 1.4 : proportion des enseignants et autres personnels de l'éducation des zones à forts défis sécuritaires ayant bénéficié des mesures	ND	100%	Rapport DGEFG	Revue de données administratives	trimestrielle	DGEFG/MENAP LN

Produits	Indicateurs de performance	Valeur de base 2018	Cible 2024	Moyens de vérification	Méthodes de collecte des données	Fréquence	Responsables
	spécifiques de motivation						
	Indicateur 1.5 : proportion des écoles des zones affectées par la crise sécuritaire dotées en matériel pédagogique et didactique adapté	ND	100%	Rapport DAMSSE	Revue de données administratives	trimestrielle	DAMSSE/MENA PLN
Produit 3 : un dispositif opérationnel de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires est élaboré	Indicateur 1.1 : disponibilité d'un dispositif opérationnel de coordination de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires	-	Oui	Rapport ST-ESU	Revue de données administratives	trimestrielle	ST- ESU/MENAPLN
	Indicateur 1.2 : disponibilité d'un dispositif d'analyse des situations et de suivi-évaluation des activités	-	Oui	Rapport ST-ESU	Revue de données administratives	trimestrielle	ST- ESU/MENAPLN
	Indicateur 1.3 : nombre d'instances tenues par le dispositif de pilotage	ND	100%	Rapport ST-ESU	Revue de données administratives	trimestrielle	ST- ESU/MENAPLN

Annexes 2 : Coût des activités et des actions par axe stratégique de 2019 à 2021

Objectif s/ Résultats attendus	Activités	Indicateurs de résultats	Risques majeurs	Sources de vérification	Structure responsable	Structures partenaires	Programmation physique			Programmation financière (en milliers FCFA)			Coût total (en milliers)	
							2019	2020	2021	Coût Unitaire (en milliers)	2019	2020		2021
Programme 1 : Accès à l'éducation et environnement d'apprentissage											33 381 850	40 890 550	49 398 350	123 670 750
Action 1: Sécurisation des structures éducatives fonctionnelles											9 725 400	17 778 000	26 199 000	53 702 400
	Construire des clôtures pour les structures éducatives	Nombre de structures éducatives sont clôturées	Inaccessibilité des sites; insuffisance de ressources financières	Procès-verbal de réception	DGESS / MENA	PTF; ONG, Associations	50	50	50	75 000	0	0	0	0
	Recruter des gardiens pour les structures éducatives	Nombre de gardiens recrutés	Indisponibilité des ressources	Contrat de travail	Collectivités territoriales (Mairie, Conseil Régional)	COGES, APE, AME, PTF	100	200	300	600	7 500 000	15 000 000	22 500 000	45 000 000
	Résorber les classes sous paillotes dans les six régions concernées	X nombre de classes sous paillotes résorbées	Insuffisance des ressources; inaccessibilité des sites de construction	Procès-verbal de réception	DGESS / MENA	PTF; Collectivités	240	300	400	9 210	2 210 400	2 763 000	3 684 000	8 657 400
	Renforcer les ouvertures des salles de classes, des magasins et bureaux de structures éducatives	Nombre d'ouvertures renforcées	Insuffisance de ressources	Attestation de service fait	DGESS / MENA	DREPPNF; DREPS	50	50	50	300	15 000	15 000	15 000	45 000
Action 2 : Réouverture des structures éducatives fermées											137 450	547 550	510 350	1 195 350
	Recruter des enseignants communautaires	Nombre d'enseignants communautaires sont recrutés	manque de ressources qualifiées	Contrat de travail	DRH MENA	PTF	20	50	30	1 200	24 000	84 000	120 000	228 000

Réhabiliter les structures éducatives endommagées	Nombre de structures éducatives endommagées sont réhabilitées	Inaccessibilité des sites; insuffisance de ressources financières	Procès-verbal de réception de réhabilitation	DGESS / MENA	PTF	10	25	15	3 000	30 000	75 000	45 000	150 000
Reconstruire des salles classes détruites	nombre de salles de classe détruites sont reconstruites	Inaccessibilité des sites; insuffisance de ressources financières	Procès-verbal de réception	DGESS / MENA	Collectivités ; PTF	0	30	30	9 210	0	276 300	276 300	552 600
Doter des salles de classe en équipements	Nombre de salles de classe sont équipées	Inaccessibilité des sites; Insuffisance de ressources financières	Procès-verbal de réception	DGESS / MENA	PTF; Collectivités	45	75	30	960	43 200	72 000	28 800	144 000
Renforcer les ouvertures des salles de classes, magasins et bureaux des structures éducatives	Nombre de structures éducatives renforcées	Insuffisance de ressources; Inaccessibilité des sites de construction; Non engagement de la communauté	Attestation de service fait	DGESS / MENA	DREPPNF; DREPS; Mairie	115	115	115	300	34 500	34 500	34 500	103 500
Fumiger les salles de classe, les magasins et les bureaux des structures éducatives fermées	Nombre de structures éducatives fumigées	Non engagement de la communauté; inaccessibilité des structures; manque de ressources	Attestation de service fait	DGESS / MENA	Collectivités ; PTF	115	115	115	50	5 750	5 750	5 750	17 250
Action 3 : Accès et maintien des filles et des enfants en situation de vulnérabilité (ESH, OEV, etc.)										2 735 000	2 145 000	2 255 000	7 135 000
Organiser des séances de sensibilisation des communautés sur l'inscription et le maintien des filles et enfants en situation de vulnérabilité	Nombre de séances de sensibilisation des communautés sur l'inscription et le maintien des filles et enfants en situation de vulnérabilité sont organisées	Non engagement communautaire; manque de ressources	Rapport d'activités	DPEIEFG; DCPM	Collectivités; DREPPNF; DREPS	50	50	50	500	25 000	25 000	25 000	75 000

	Accorder des subventions pour la scolarisation des filles et autres enfants vulnérables	Nombre de filles et autres enfants vulnérables bénéficiaires des subventions	Insuffisance de ressources	Etat de paiement de paiement des bénéficiaires	DPEIEFG; DAF	Collectivités ; DREPPNF; DREPS; DRESNF	2 000	4 000	6 000	25	50 000	100 000	150 000	300 000
	Accompagner les foyers coraniques dans la scolarisation des enfants talibés	Nombre de foyer coranique accompagnés	Insuffisance de ressources et non adhésion des maitres coraniques et des communautés	Nombre d'élèves inscrits	PREFA	PTF, ONG, associations, Collectivités	20	40	60	3 000	60 000	120 000	180 000	360 000
	Mettre en place des centres de formation au métier	Nombre de centre mis en place	Manque de ressources	PV de réception	DGEFTP	DGEFG; PREFA; PTF et ONG	14	7	7	100 000	1 400 000	700 000	700 000	2 800 000
	Doter les filles vulnérables inscrites en ration sèche	Nombre de filles vulnérables inscrites dotées en ration sèche	Insuffisances de ressources	Etat de distribution	DAMSSE	Collectivité; CRS; PAM	50 000	50 000	50 000	23	1 125 000	1 125 000	1 125 000	3 375 000
	Doter les filles vulnérables en kit d'hygiène	Nombre de filles vulnérables dotées en kit d'hygiène	Insuffisance de ressources	Etat de distribution	DPEIEFG	PTF; AME	10 000	10 000	10 000	8	75 000	75 000	75 000	225 000
Action 4 : Création d'espaces éducatifs inclusifs pour les élèves déplacés:											294 000	147 000	147 000	588 000
	Mettre en place des espaces temporaires d'apprentissage de 10 salles de classe chacun	Nombre d'espaces temporaires d'apprentissage de 10 salles de classe chacun mis en place	Insuffisance de ressources; insécurité	Procès-Verbal d'installation des espaces temporaires d'apprentissage	DAMSSE	PTF; Collectivités	14	7	7	20 000	280 000	140 000	140 000	560 000
	Aménager des espaces récréatifs dans les espaces temporaires d'apprentissage	Nombre d'espaces récréatifs aménagés dans les espaces temporaires d'apprentissage	Insuffisance de ressources	Procès-verbal de réception	DASCLE	DAMSSE; PTF; COLLECTIVITES	14	7	7	1 000	14 000	7 000	7 000	28 000

Action 5 : Réinscription des élèves déplacés:							0	0	0	0			
intégrer ou réintégrer les élèves déplacés dans le système d'éducation à tout moment de l'année scolaire et partout sur le territoire national	Nombre d'élèves déplacés qui intègrent ou réintègrent dans le système éducatif		Rapport statistique trimestriel;	DGEFG	DGESS; DR	1	1	1					
Collecter des données sur les élèves qui intègrent ou réintègrent dans le système éducatif	Nombre d'élèves qui intègrent ou réintègrent dans le système éducatif	Non engagement des acteurs	Données statistiques	DGESS / MENA	DGEFG et DR	1	1	1	0				
Autoriser l'inscription des élèves déplacés en l'absence de documents ou d'autres pièces justificatives exigés	Les élèves déplacés sans documents ou autres pièces justificatives sont acceptés dans les établissements	NA	Rapport statistique trimestriel	DGEFG	DGESS; DR	1	1	1	0				
Action 6. Santé, hygiène, alimentation et nutrition des élèves							20 140 000	20 098 000	20 112 000	60 350 000			
Assurer le suivi sanitaire et nutritionnel des élèves	Le suivi sanitaire et nutritionnel des élèves est assuré	Disponibilité des agents de sante	Registres de consultation	DAMSSE	Ministère de la Sante; PTF; CMLS	1	1	1	1 000	14 000	21 000	28 000	63 000
Mettre en place des dispositifs d'hygiène dans les espaces temporaires d'apprentissage (toilettes, laves mains, eau potable...)	Nombre de dispositifs d'hygiène réalisés dans les espaces temporaires d'apprentissage (toilettes, lave - mains, Polytank)	Insuffisance de ressources	Procès-verbal de réception des toilettes, lave - mains, Polytank	DAMSSE	PTF; Ministère en charge de l'eau	14	7	7	4 000	56 000	28 000	28 000	112 000
assurer la récupération nutritionnelle des enfants affectés	Nombre d'enfants pris en charge	Insuffisance de ressource	Registre de suivi	DAMSSE	Ministère de la sante; PTF et ONG	1	1	1	1 000	14 000	21 000	28 000	63 000

	Approvisionner toutes les écoles des régions à fort défis sécuritaires en vivres permettant de couvrir toute l'année scolaire	Toutes les écoles des régions à forts défis sécuritaires sont approvisionnées en vivres permettant de couvrir toute l'année scolaire	Insuffisance de ressources ; Inaccessibilité des sites; indisponibilité de magasin çstockage0	Compte-rendu mensuel; Bordereau de livraison	DAMSSE	Collectivité; CRS; PAM	1	1	1		20 000 000	20 000 000	20 000 000	60 000 000
	Renforcer la capacité des structures à mettre en place les cantines endogènes	La capacité des structures communautaires à mettre en place les cantines endogènes est renforcée	Non engagement des communautés; mauvaises récoltes	Fiches de collecte des vivres locaux ; Cahier de gestion	DAMSSE	COGES, APE, AME, PTF, Equipe Enseignante	14	7	7	4 000	56 000	28 000	28 000	112 000
Action 7 : Renforcement de la résilience des acteurs											350 000	175 000	175 000	700 000
	Organiser des exercices mensuels de simulation de crise dans les structures éducatives	Des exercices mensuels de simulation de crise sont organisés dans les structures éducatives	Non engagement du personnel enseignant et de la communauté	Rapport d'exercice de simulation	Directeur/ Responsable d'établissements	Communauté; Enseignants ; Elèves; CCEB; Points focaux	9	9	9	0				
	Constituer des stocks de sécurité (fournitures, équipements, tentes, kits divers)	Nombre de stocks de sécurité (fournitures, équipements, tentes, kits divers) constitués	Insuffisance de ressource	Fiche de gestion de stock; Registre de gestion du matériel	DAMSSE	PTF; Collectivités	14	7	7	25 000	350 000	175 000	175 000	700 000
	Elaborer par structure éducative un plan de préparation et de réponses selon l'approche Safe School	un plan de préparation et de réponses selon l'approche Safe School est élaboré par structure éducative	Non engagement des acteurs	Les plans de préparation et de réponses	Directeur/ Responsable d'établissements	Communauté ; Enseignants; Elèves; CCEB; Points focaux	1	1	1	PM				

Programme 2 : Enseignement et apprentissage (qualité renforcement des capacités, stratégies pédagogiques...)											7 325 667	7 364 167	7 364 667	22 154 501
Action 1 : Programmes scolaires pertinents, appropriés et adaptés au contexte et aux besoins particuliers des apprenants des zones affectées par la crise sécuritaire											331 750	141 750	141 750	615 250
	Elaborer des modules à minima de savoir, savoir être, savoir-faire et de compétences de vie courante	Nombres de modules élaborés	Insuffisance de fonds, courts délais d'élaboration	Rapports d'élaboration, livrables disponibles,	DGREIP	DGEFG, DR, DP	1				100 000			100 000
	Déterminer un contenu spécifique pour les filles	curriculum spécifique aux filles élaboré	Manque de financement, courts délais d'élaboration	Rapports d'élaboration, livrables disponibles,	DGREIP	DGEFG, DPEIFG	1			FF	50 000			50 000
	Réorganiser le temps scolaire en prenant en compte les activités hors classe (activités récréatives et d'épanouissement)	Volume horaire de 540h par an est appliqué	Grèves et remous sociaux, attaques terroristes	Rapports d'élaboration, livrables disponibles,	DGREIP	DGEFG	1			FF	20 000			20 000
	Introduire des modules relatifs à l'éducation en situations d'urgence dans les contenus d'enseignement et de formation des écoles et instituts de formation des personnels de l'éducation	Nombre de modules relatifs à l'ESU intégrés dans les contenus d'enseignement des Ecoles et Instituts de formation	Augmentation du volume horaire	Contenus d'enseignement	SG	DGEFG/D GEPFIC/D GREIP	1			FF	20 000			20 000
1.5	Mettre en œuvre les approches pédagogiques appropriées (SSA/P, PER, EIA, les écoles de seconde chance...)	Nombre d'approches pédagogiques appropriées mises en œuvre	Insuffisance de moyens financiers/Mobilité des enseignants/Volatilité de la situation sécuritaire	Cahiers de préparation, rapports de suivi et de soutiens pédagogiques	DGEFG	DGIREF/D REPS/CEB/ONG et Associations compétentes, PTF	1	2	3	750	141 750	141 750	141 750	425 250

Action 2 : Renforcement des capacités des personnels éducatifs et les autres acteurs des zones touchées en enseignement / apprentissage de qualité.											1 399 640	1 379 640	1 379 640	4 158 920
	Former les enseignants sur les approches pédagogiques innovantes (1 022 encadreurs du préscolaire soit 746 femmes; 31 819 enseignants du primaire dont 14 319 femmes; 11 355 enseignants du post-primaire et secondaire dont 2 044 femmes)	Nombre d'enseignants des zones à forts défis sécuritaires formés	Volatilité de la situation sécuritaire	Rapports de formation, listes des participants, visuels des séances de formation	DGEFG	DGEPFIC	1	2	3		936 600	936 600	936 600	2 809 800
	Apporter une assistance psychosociale aux enseignants affectés	Nombre d'experts recrutés	Insuffisance d'experts PSS	Listes d'enseignants pris en charge (listes sensibles au regard du caractère confidentiel de l'intervention)	Cabinet	Partenaires humanitaires et agences du SNU intervenant dans la protection), DAMSSE, PTF, ONG et Associations	1	2	3	750 000	108 000	108 000	108 000	324 000
2.3	Former les formateurs des écoles et Instituts de formation à l'approche safe school	Nombre de formateurs formés (44 formateurs dont 22 femmes)	Manque de financement	Rapport de formation, liste de participant, visuels de l'activité	DGEFG	DAMSSE et DGEPFIC	1			80	17 600			17 600
2.4	Former les acteurs (APE, AME, COGES, élus locaux, responsables administratifs) à l'approche safe school et en secourisme	Nombre des APE,, AME, COGES, élus locaux responsables administratifs formés	Manque de financement	Rapport de formation, liste de participant, visuels de l'activité	DGEFG	DAMSSE et DGEPFIC	1	2	3	80	240 000	240 000	240 000	720 000

2.5	Former les agents communautaires en éducation en situations d'urgence et en pédagogie des disciplines	Nombre d'agents communautaires formés,	Manque de financement	Rapports de formation, listes des participants, visuels des séances de formation	DGEFG	DAMSSE, DGEFIC, structures déconcentrées et mairies	1			80	2 400				2 400
	Former les autres acteurs du niveau central, déconcentré, décentralisé et communautaire (leaders religieux, coutumiers, politiques, partenaires sociaux ...) en analyse et gestion des conflits, en négociation et communication non violente	189 préfets, 189 maires, 25 Hauts commissaires, 6 gouverneurs, 756 leaders religieux (A raison de 4 par commune, 23 responsables syndicaux soit 1 membre par structure	Manque de financement	Rapports de formation, listes des participants, visuels des séances de formation	DAMSSE	DGEFG/D GEPFIC, structures déconcentrées et mairies	1	2	3	80	95 040	95 040	95 040		285 120
	Former des maîtres coraniques à l'initiation des enfants aux métiers	Nombre de maîtres coraniques formés	Réceptivité des bénéficiaires, insuffisance de moyens financiers	Rapports de sessions de formation, listes de participants, visuel de l'activité	DEGP	PREFA, DCEM	100	100	100	80	24 000	24 000	24 000		72 000
Action 3: Pratique de l'enseignement/apprentissage participatif, inclusif, centré sur l'apprenant, utilisant les ressources endogènes et les méthodes appropriées d'évaluation et de validation (EGRA, EGMA).											27 500	16 000	16 500		60 000
3.1	Utiliser les ressources locales à des fins pédagogiques	Les ressources locales utilisées	Volatilité de la situation sécuritaire	Cahiers de préparation	DREPPNF, DREPS, DPEPS, CEB	APE, AME, COGES	1	2	3	PM	PM	PM	PM		PM
	Utiliser les langues des localités	Les langues locales utilisées	Volatilité de la situation sécuritaire	Cahiers de préparation	DCEM,	DPEPS, CEB, APE, AME, COGES	1	2	3	PM	PM	PM	PM		PM
	Négocier des créneaux pour la mise en œuvre de remédiation pédagogique	Système de remédiation mis en place	Volatilité de la situation sécuritaire	Cahiers de préparation	DPEPS, CEB	APE, AME, COGES	1	2	3	PM	PM	PM	PM		PM

	Organiser des cours de rattrapage	Nombre de Jours consacrés aux cours de rattrapage	Volatilité de la situation sécuritaire, mobilité du personnel	Cahiers de texte	DPEPS, CEB	APE, AME, COGES	1	2	3	PM	PM	PM	PM	PM
	Mettre en place un dispositif de suivi communautaire des enfants	Nombre d'enfants suivis par les agents communautaires	Volatilité de la situation sécuritaire	Listes des élèves suivis	DPEPS, CEB	APE, AME, COGES	1	2	3	500	500	1 000	1 500	3 000
	Mettre en place un système d'évaluation et de validation des enseignements/apprentissages d'éducation en situations d'urgence se basant sur les acquis de la lecture et du calcul au début, à l'intermédiaire et à la fin de l'année scolaire planifiée dans le temps et l'espace.	Nombre de tests d'EGRA et d'EGMA administrés par an et par classe (3 par classe)	Volatilité de la situation sécuritaire	Résultats des tests administrés	DGEC	DGEFG/D GESS/DNE/EDUCO/UNICEF	1	2	3	80	27 000	15 000	15 000	57 000
Action 4: Motivation des enseignants et autres personnels de l'éducation des zones à forts défis sécuritaires.											204 400	204 400	204 400	613 200
	Octroyer une prime de risque aux acteurs éducatifs exerçant dans les zones à forts défis sécuritaires	Nombre d'enseignants couverts par les primes de motivation	Insuffisance de moyens financiers/Mobilité des enseignants	Etat de paiement	DAF	MINEFID, MFPTPS, DGEFG/DAMSSE	4 088	4 088	4 088	50	204 400	204 400	204 400	613 200
	Adresser des lettres de félicitation ou d'encouragement aux acteurs méritants	Nombre d'enseignants ayant reçu des lettres de félicitation ou d'encouragement	Subjectivité du choix,	Registres des agents félicités ou encouragés	Cabinet, DR	DRH	1	2	3	PM	PM	PM	PM	PM
	Décorer à titre exceptionnel les enseignants méritants des zones touchées	Nombre d'enseignants décorés	Subjectivité du choix,	Registres des agents décorés	Cabinet	DRH	1	2	3	PM	PM	PM	PM	PM

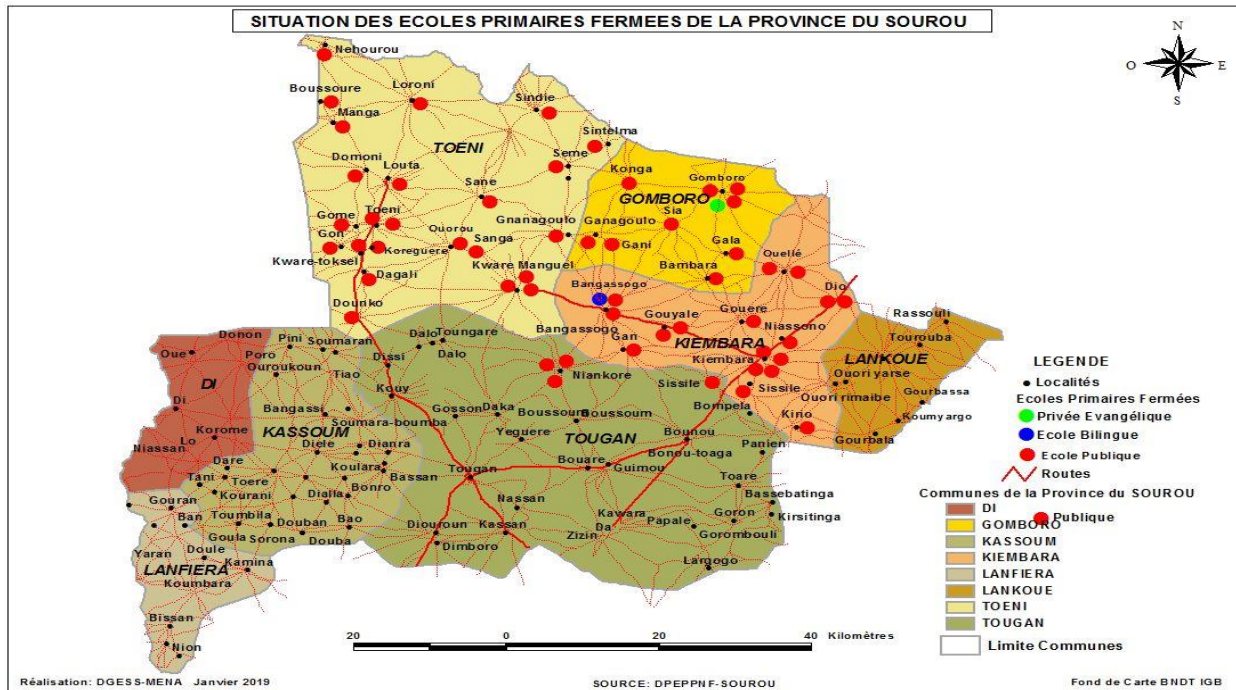
Action 5: Matériel pédagogique et didactique adapté aux écoles des zones affectées par la crise sécuritaire											5 362 377	5 622 377	5 622 377	6 707 131
	Doter les établissements en matériel pédagogique et didactique approprié ;	Nombre d'établissements dotés	Insuffisance du budget	Bordereaux de livraison	DAMSSE	DGEFG	1	2	3	900	627 000	627 000	627 000	1 881 000
	Mettre en place des cybers classes.	Nombre de cyber classes fonctionnels	Insuffisance du budget	Bordereaux de livraison	DSI	DGEFG	10	20	20	26 000	260 000	520 000	520 000	1 300 000
	Doter les élèves en support technologiques d'apprentissage (Radio, tablettes éducatives)	Nombre d'élèves dotés en matériel technologiques	Insuffisance de moyens financiers/Mobilité des enseignants	Bordereaux de livraison	DSI	DGEFG, DAMSSE	1	2	3	156	3 692 000	3 692 000	3 692 000	1 176 000
	Doter les élèves issus des ménages vulnérables en kits scolaires	Nombre d'élèves dotés en kits scolaires	Insuffisance de moyens financiers/Mobilité des enseignants	Bordereaux de livraison	DAMSSE	DGEFG, DGEC	1	2	3	5 550	783 377	783 377	783 377	2 350 131
Programme 3 : Pilotage											679 919	326 975	326 975	1 333 869
Action 1: Coordination de la stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires											585 644	236 700	236 700	1 059 044
	Mettre en place une structure de mise en œuvre de la stratégie	Existence de la structure		arrêté portant création de la structure	Cabinet, SG	DGEFG	1				PM	PM	PM	PM
	Mettre en place des instances (ministérielle et interministérielle) et des cadres de concertation à tous les échelons en collaboration avec les communautés et les PTF	Existence des instances et des cadres de concertation		Arrêté portant création des instances et cadres	SG, DGEFG	Gouverneurs, Hauts-commissaires	1				PM	PM	PM	PM
	Elaborer un plan de communication	Existence de plan de communication	Absence de ressources financières	PV/Rapport d'élaboration, le document du Plan	DGEFG, DCPM	DREPS, DREPPNF, DPEPPNF, DPEPS	1				20 000	0	0	20 000

	Elaborer et adopter un code de bonne conduite qui décline les responsabilités des parties prenantes	Existence du code		Le code	DGEFG	DAJC, IGS	1				PM	10 000	0	0	10 000
	Créer un cadre de concertation Sécurité/ Action sociale/Défense/MENA/ MESRSI/Partenaires	Existence du cadre		Arrêté portant création du cadre	MENA	MINEFID/ Sécurité/ Action sociale/Défense/MENA/ MESRSI /Partenaires	1				PM	PM	PM	PM	PM
	Equiper les organes et les structures de coordination en moyens logistiques	Nombre d'équipements		BL, PV de réception	DAF	DGESS, DGEFG	1					300 000	60 000	60 000	420 000
	Appuyer les organes et les structures de coordination pour leur fonctionnement	Nombre de structures appuyées		Budget	DAF	DGESS, DGEFG	1	1	1			118 000	118 000	118 000	354 000
	Renforcer les capacités des acteurs de coordination	Nombre d'ateliers de formation		Rapport d'activités	DGEFG	DAF, DREPPNF, DREPS, DPEPPNF, DPEPS						63 400	31 700	31 700	126 800
	Adopter un mécanisme de mobilisation des ressources	existence du mécanisme		comptes rendus de rencontres	DGEFG	Cabinet, SG, DAF, DGESS						23 622	0	0	23 622
	Mettre en place des cellules de veille à tous les niveaux	Existence des cellules de veille	Contexte sécuritaire	PV de mise en place, rapports d'activités	DGEFG	Gouverneurs, Hauts-commissaires, DREPPNF, DREPS, DPEPPNF, DPEPS						27 000	27 000	27 000	81 000
	Sensibiliser les communautés pour leur implication dans la mise en œuvre de la stratégie	Nombre de personnes sensibilisées		Rapport d'activités	DGEFG	Gouverneurs, Hauts-commissaires, DREPPNF, DREPS, DPEPPNF, DPEPS						23 622	0	0	23 622

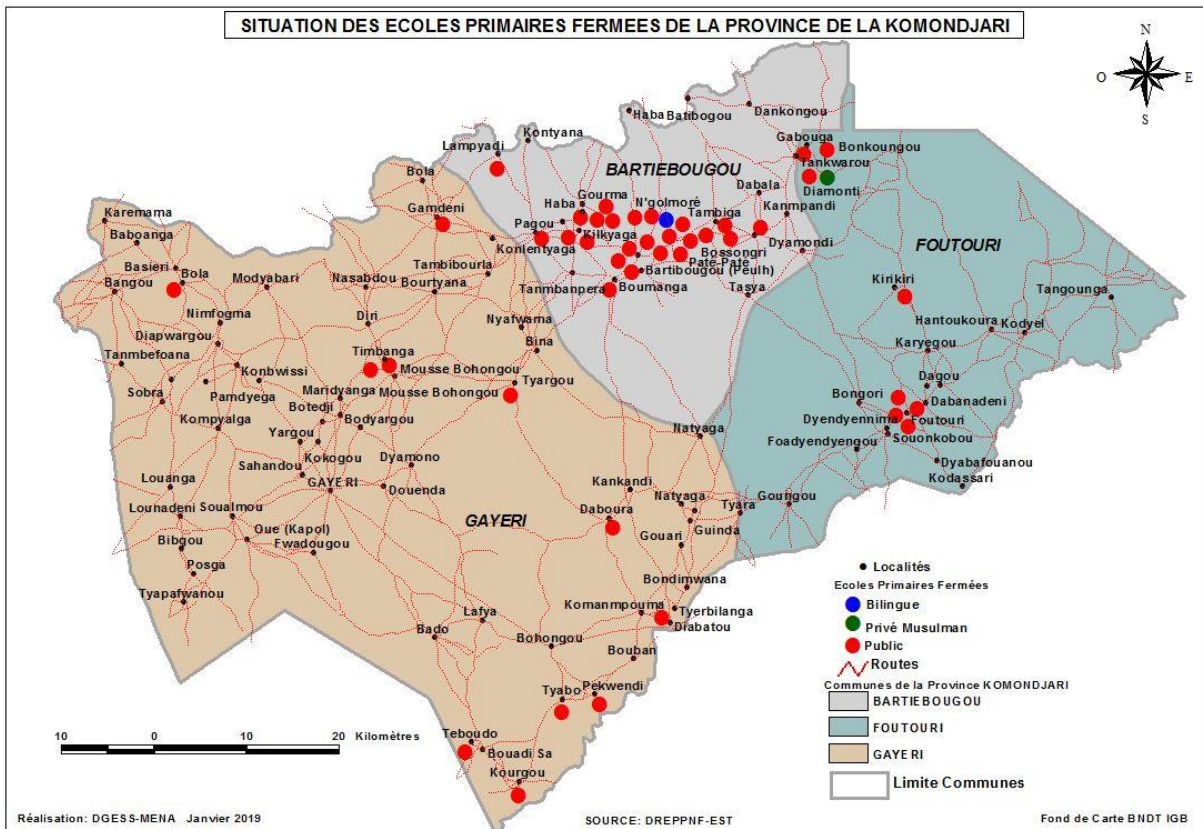
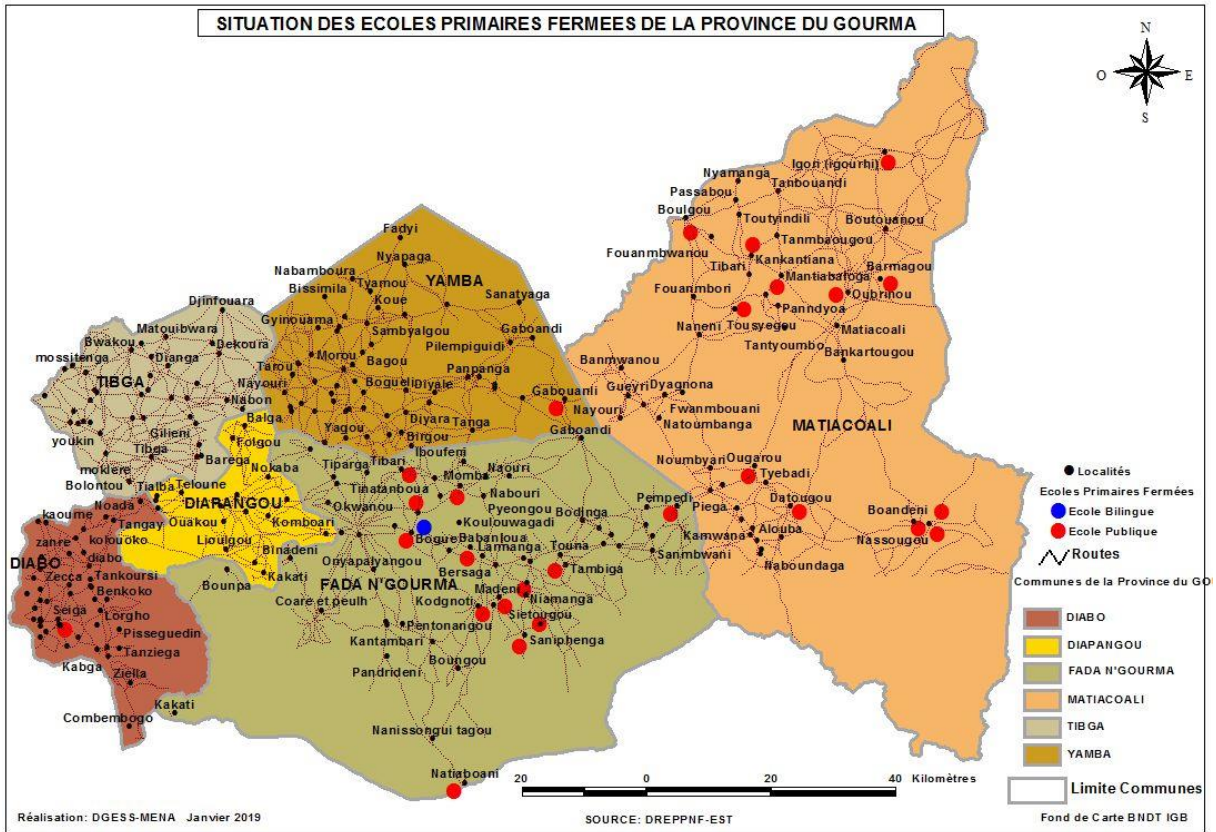
Action 2: Suivi-évaluation des activités							94 275	90 275	90 275	274 825
Elaborer un plan de suivi-évaluation à tous les niveaux	Existence d'un plan de suivi-évaluation		Plan de suivi-évaluation	DGEFG	DGESS, DAF		9 060	0	0	9 060
Elaborer des outils de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques et la gestion de l'information	Existence d'outils de collecte de données		Rapport de validation des outils	DGEFG	DGESS, DAF		1 500	0	0	1 500
Elaborer et validation des outils de suivi-évaluation	Existence d'outils de suivi-évaluation		Rapport de validation des outils	DGEFG	DGESS, DAF		2 500	0	0	2 500
Tenir des sessions de revues périodiques	Nombre de sessions de revues périodiques tenues		PV de sessions	DGEFG	MENA, Sécurité/ Action sociale/ Défense/ MESRSI/ Partenaires		15 000	15 000	15 000	45 000
Tenir les rencontres du comité interministériel	Nombre de rencontres tenues		Comptes-rendus de rencontres	DGEFG	MENA, Sécurité/ Action sociale/ Défense/ MENA/ MESRSI /Partenaires		4 500	4 500	4 500	13 500
Effectuer des missions de suivi, de contrôle et d'évaluation de la stratégie	Nombre de missions effectuées		Rapports de mission	DGEFG	Directions centrales et déconcentrées		61 775	61 775	61 775	185 325
Actualiser le PAT	Disponibilité du PAT actualisé		PAT actualisé, rapport d'activité	DGEFG	Comité de mise en œuvre de la stratégie		9 000	9 000	9 000	27 000
Total							41 387 436	48 581 692	57 089 992	147 159 120

Annexe 3 : Cartographies des zones touchées pour le primaire

A- Boucle du Mouhoun



B- Est



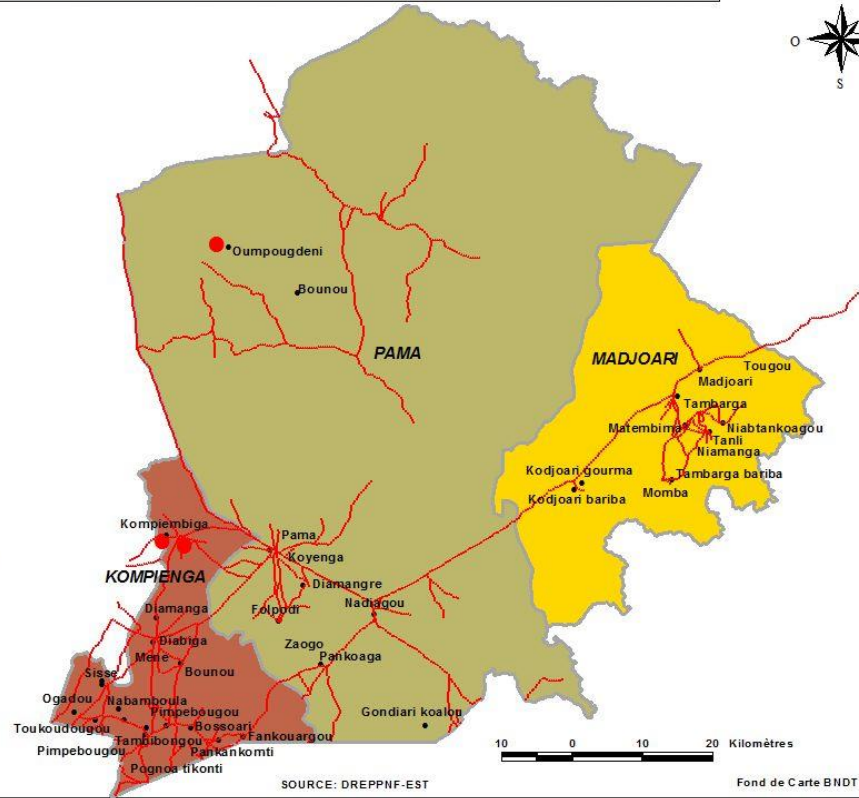
SITUATION DES ECOLES PRIMAIRES FERMEES DE LA PROVINCE DE LA KOMPIENGA



Localités non repérer sur le Fond de Carte
 Atchoua
 Bombontangou
 Gnimoanga
 Kabonga
 Kalmama
 Tounga

LEGENDE

- Localités
 - Ecoles Primaires Fermées
 - Ecoles Publiques
 - ↗ Routes
- Communes de la Province de la KOMPIENGA
- KOMPIENGA
 - MADJOARI
 - PAMA
 - Limite Communes

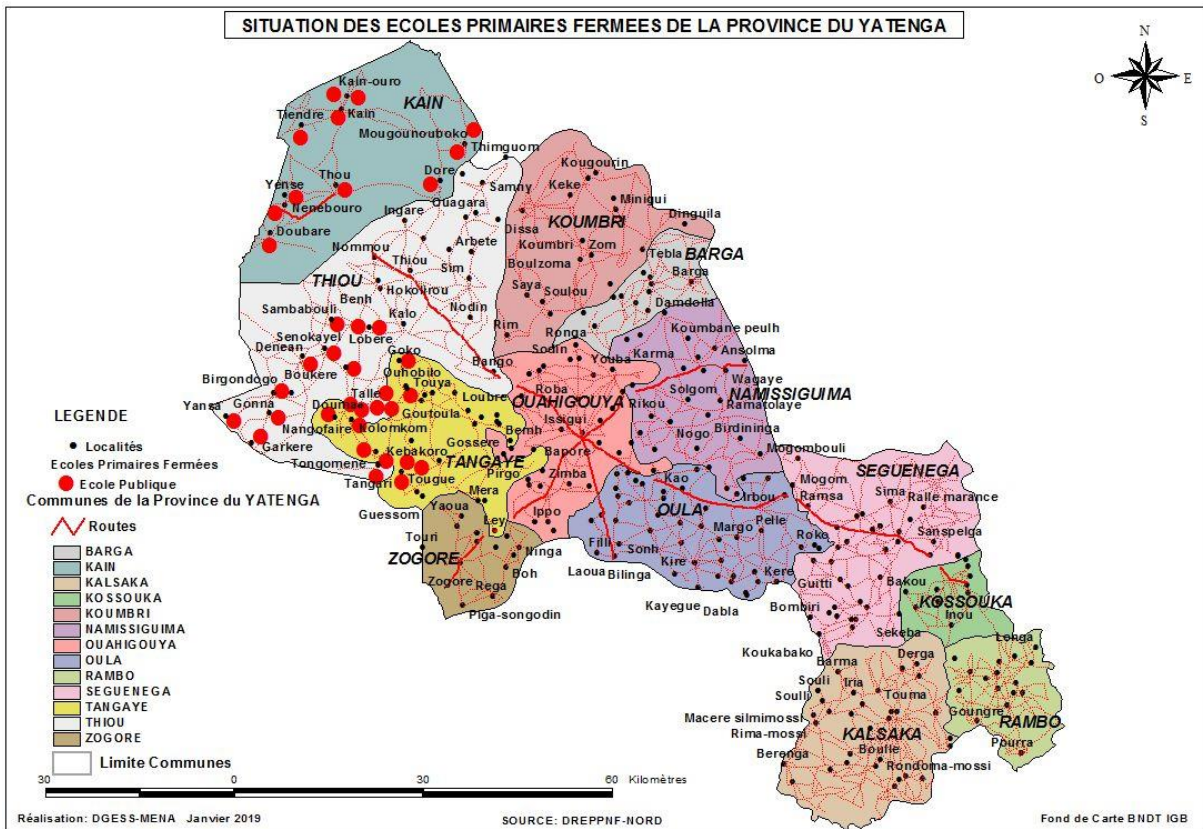
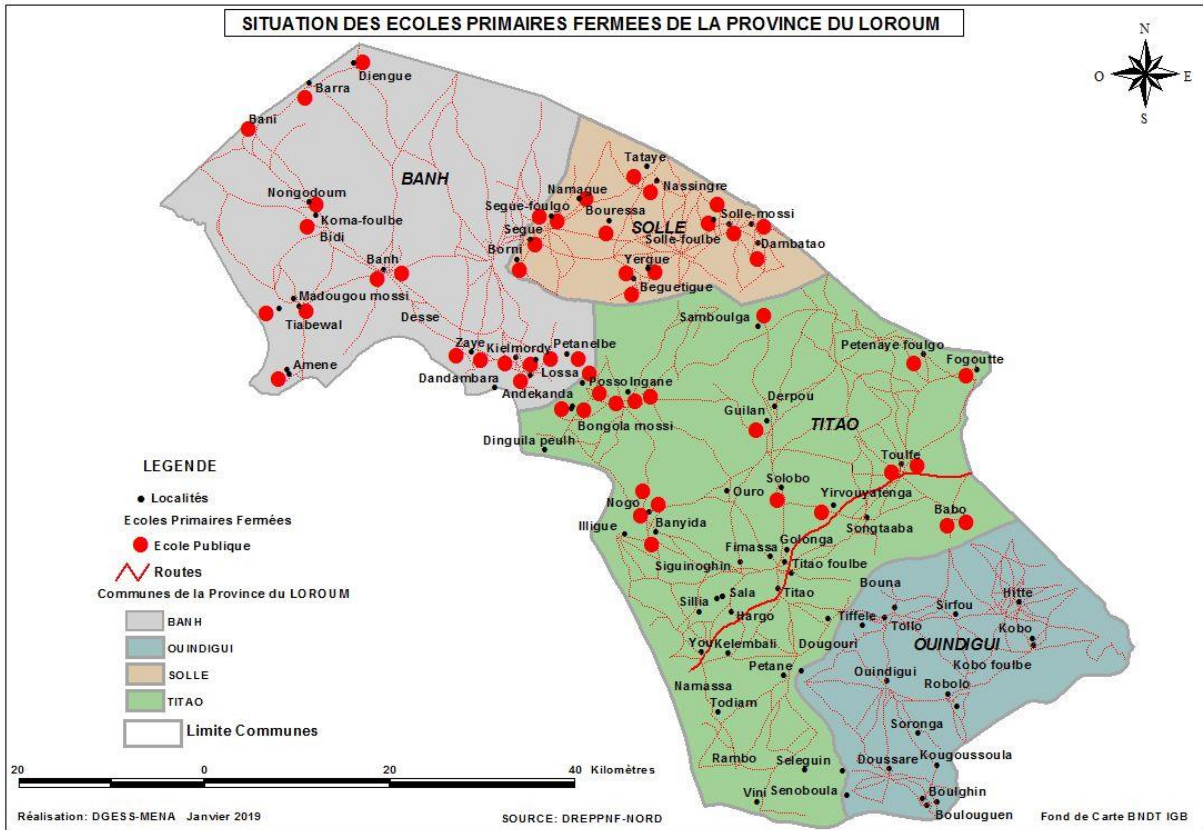


Réalisation: DGESS-MENA Janvier 2019

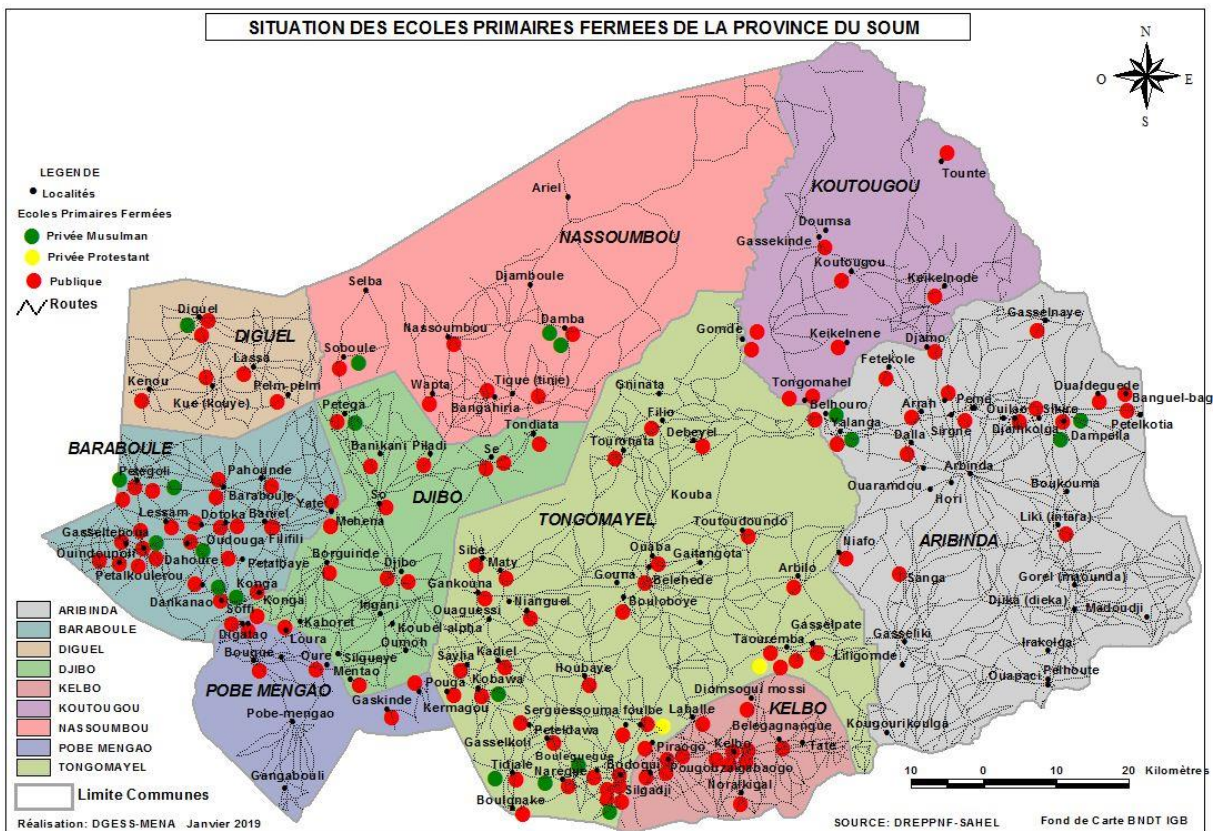
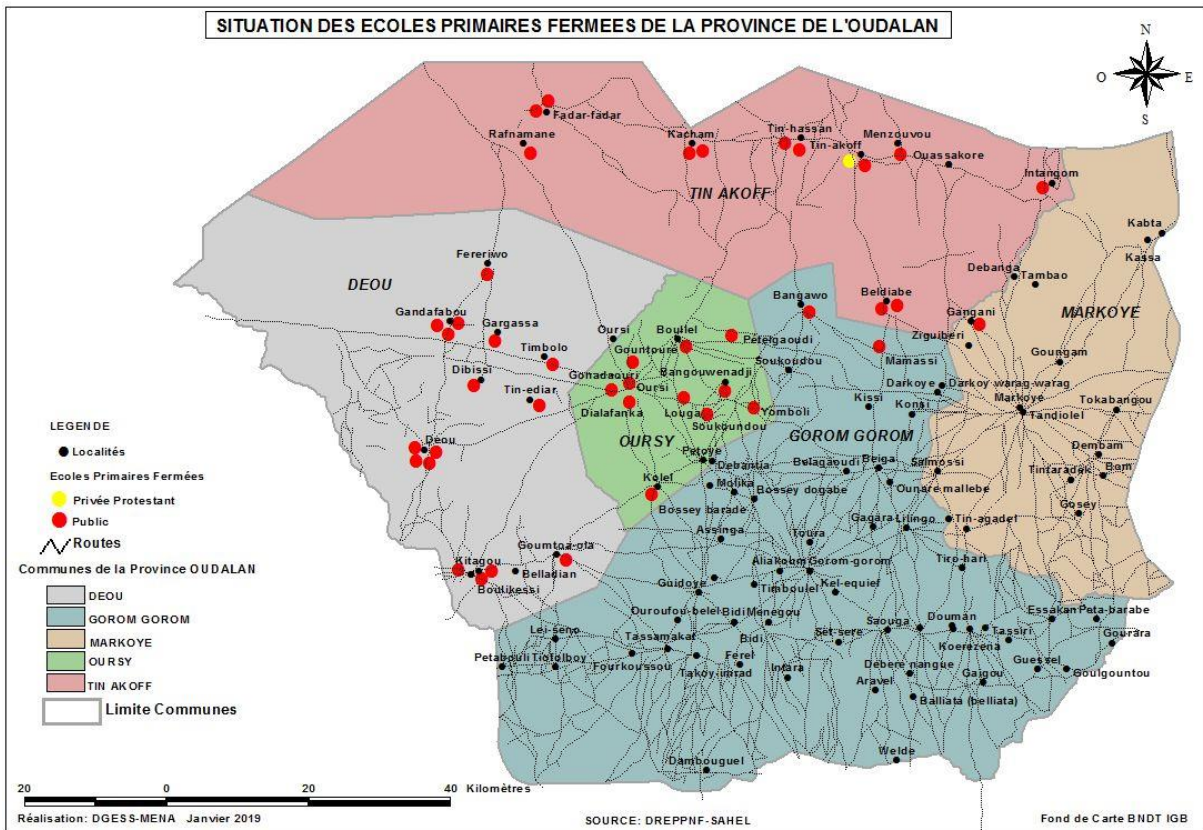
SOURCE: DREPPNF-EST

Fond de Carte BNDT IGB

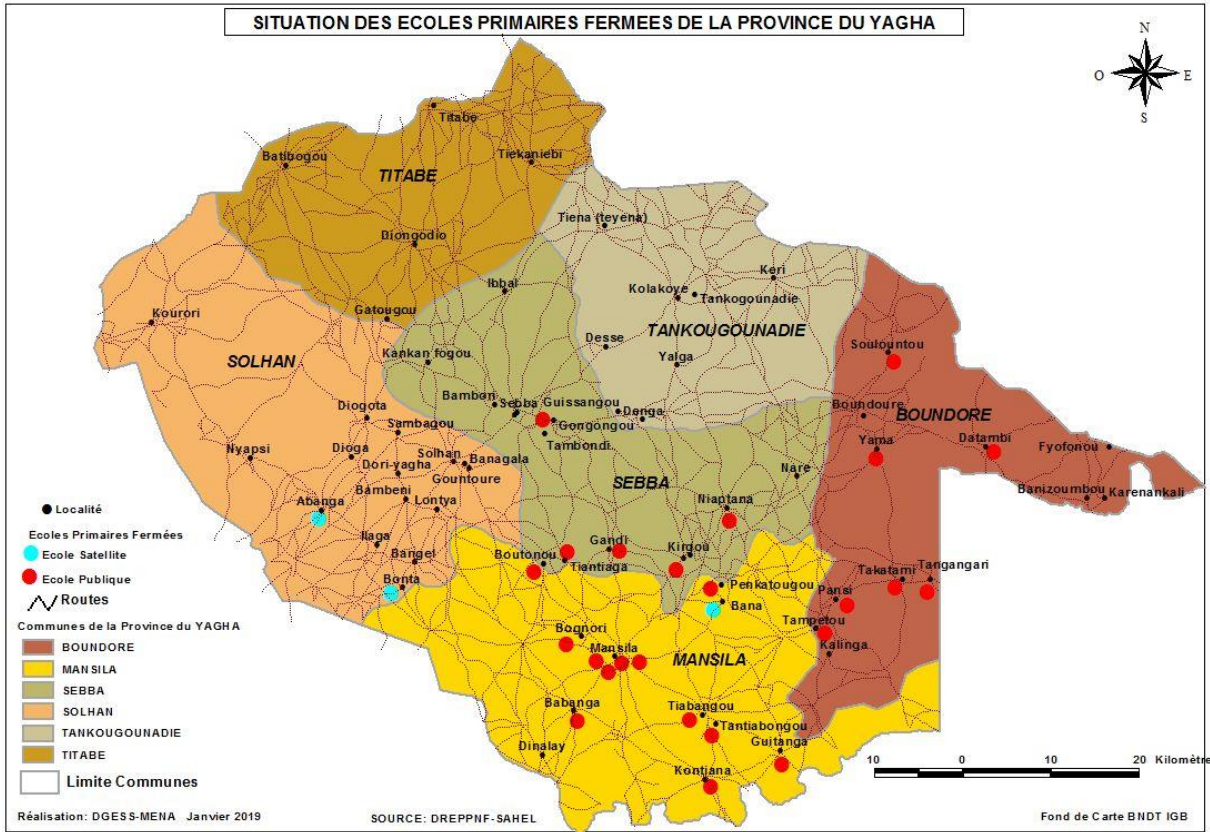
C- Nord



D- Sahel

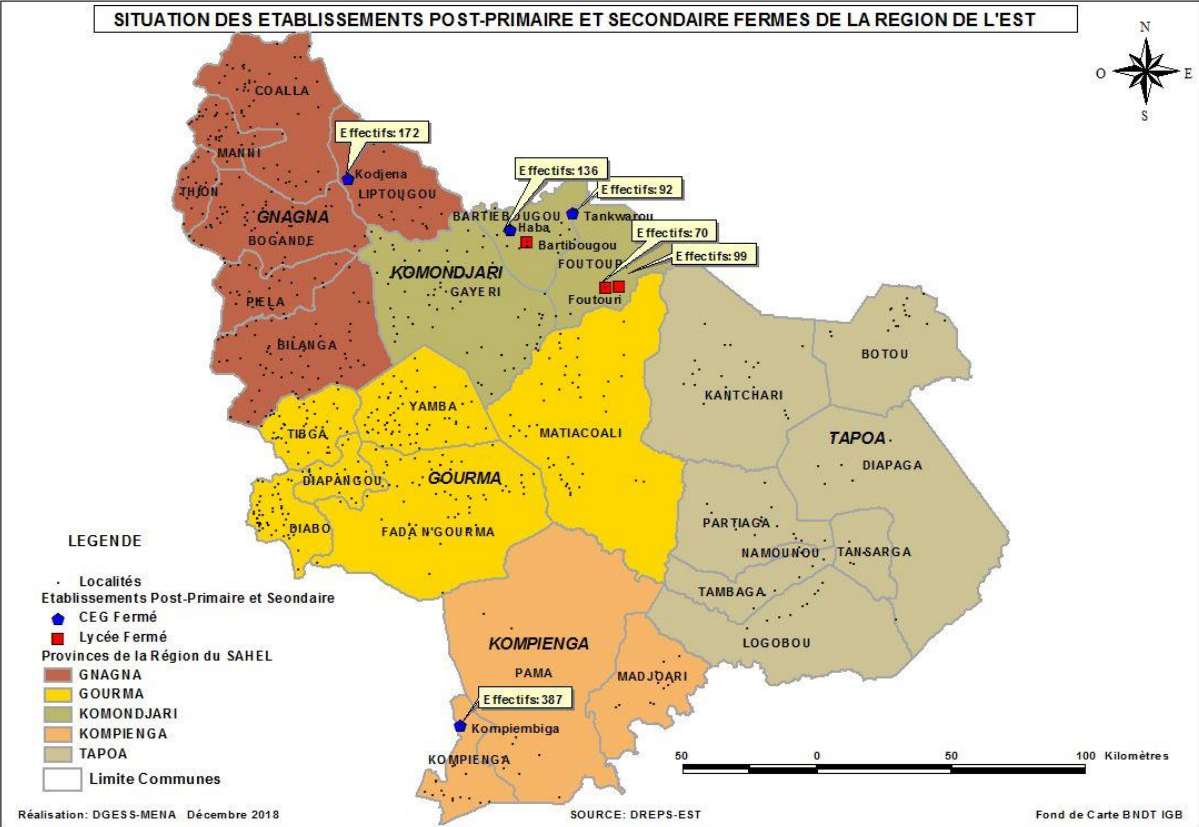


SITUATION DES ECOLES PRIMAIRES FERMEES DE LA PROVINCE DU YAGHA



Annexe 4: Cartographies des zones touchées pour le post-primaire et secondaire

A- Est



Annexe 5 : Cartographie des interventions

